

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE  
Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

## SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : M. Albert Maybon ; M. Paul Labbé . . . . .	33
Sur la frontière sino-tonkinoise, par P.-B. DE LA BROUSSE (avec un appendice sur le Chemin de fer du Yunnan). . . . .	34
La question du Caucase, par F. TAILLAR. . . . .	37
Le Statut légal des Missions catholiques et protestantes en Indochine, par André DURETESTE. . . . .	41
Variétés. — Tokyo en temps de guerre, par P. M. . . . .	44
Indochine. — Manifestations de loyalisme. — Participation plus étendue des indigènes aux assemblées locales. — Avantages particuliers accordés aux engagés indochinois. — L'économie indochinoise et la guerre. — L'industrie du bâtiment. — La « Fraternité franco-indochinoise ». — L'utilisation du coprah en Cochinchine. — Maïs et soja. — Les femmes annamites devant la guerre. — Loyalisme bouddhique au Tonkin. — Création d'une école d'assistantes sociales. — Les routes au Laos . . . . .	45
Levant. — L'Italie et le pétrole du Proche-Orient. — La Conférence de l'Entente balkanique. — Les inspections du Haut-Commissaire des pays de mandat français. — Contre la spéculation et la vie chère. — Un Conseil supérieur du Tourisme au Liban. — Unanimité palestinienne. — Essor de l'économie palestinienne. — Etudiants irakiens en Suisse. — Aviateurs irakiens aux Etats-Unis. — Relations économiques italo-turques. — Pour respecter la neutralité. — Importance politique de Rhodes. — La récolte des agrumes en Chypre, . . . . .	48
Extrême-Orient. — Chine : L'effort de paix entre Chine et Japon. — La conférence de Tsingtao. — Vers la paix avec le Japon. — Un message du comte Ciano au Dr Wang. — La position du Gouvernement de Tchoung-King. — Les opérations militaires. — L'accord entre le Dr Wang et le Japon. . . . .	51
Japon : Attitude du cabinet Yonai vis-à-vis de la Chine. — L'affaire de l'« Asama-Maru ». — Relations économiques avec les États-Unis. — Les lacunes de la production industrielle. . . . .	53
Dans l'Océan Pacifique. — A la base navale de Pearl-Harbour. — Sentiments des Américains de l'Ouest vis-à-vis des Jaunes . . . . .	54

## A NOS LECTEURS

*Une longue série d'indispositions successives de nos collaborateurs a retardé la publication de notre bulletin de février. Nous tenons à nous en excuser auprès de nos lecteurs.*

### LE COMITÉ

### NOS MORTS

Le Comité de l'Asie française a été cruellement éprouvé au cours du mois de janvier : à quelques heures d'intervalle, il a perdu deux des membres de son Conseil de Direction, deux précieux collaborateurs de son bulletin, M. Albert Maybon et M. Paul Labbé.

### M. Albert MAYBON

Par la mort du premier, la rédaction actuelle de l'Asie française est très frappée, car M. Albert Maybon était — et de longue date — un des plus actifs et des plus dévoués collaborateurs de ce bulletin. Il l'avait été dès avant la Grande Guerre, au temps où, après son premier retour d'Extrême-Orient, il avait publié d'intéressants ouvrages sur les doctrines des partis en Chine entre 1898 et 1908 (*la Politique chinoise*, 1908), sur *la Vie secrète de la Cour de Chine* (1910) et sur *la République chinoise* (1914) ; il le fut plus encore après avoir passé plusieurs années au Japon au lendemain de la paix de Versailles. C'est alors qu'Albert Maybon — dont le frère, Charles, toujours regretté, faisait au même moment œuvre française en Chine — publia ses livres sur *le Japon d'aujourd'hui* (1924), sur *le Théâtre japonais* (1925) et sur *les Temples du Japon* (1926) ; de nouveau, il collabora dès ce moment à notre bulletin, tout en dirigeant une revue — qui vécut peu — spécialement consacrée au Japon. Il nous donna d'abord différents articles sur les questions d'Extrême-Orient et en particulier, comme il était naturel, sur cet archipel nippon qu'il connaissait si bien ; puis il accepta de rédiger pour



*l'Asie française*, de façon régulière, la double chronique de la Chine et du Japon. Chacun sait la valeur, l'intérêt et la variété de ces chroniques mensuelles, dont les dernières parurent en décembre 1939, comme aussi les ultimes commentaires qu'inspiraient chaque mois à notre ami les faits les plus récents de la guerre sino-nippone.

Avec Albert Maybon, dont un excellent manuel sur notre Indochine fut le dernier ouvrage en 1931, le Comité de l'Asie française ne perd pas qu'un précieux collaborateur, admirablement au fait des hommes et des choses de l'Extrême-Orient ; il perd encore un ami fidèle et dévoué, du commerce le plus agréable et le plus sûr. Depuis deux ans, il vivait en province, et nous déplorions souvent de ne plus voir parmi nous le visage affable et souriant de cet homme excellent, de cet esprit délicat, ouvert sur tous les horizons (il dirigeait, sur les Arts de l'Extrême-Orient, une collection dans laquelle M. Henri Gourdon a donné une précieuse monographie de *l'Art de l'Annam*), de ce conseiller fin et avisé. Que sa veuve, qui fut sa vaillante et toute dévouée collaboratrice, et toute sa famille trouvent ici l'expression émue de notre douleur et de nos regrets !

### M. Paul LABBÉ

Ce qu'Albert Maybon fut pour le bulletin au cours de ces dernières années, Paul Labbé l'aurait sans doute été pendant longtemps si les circonstances n'en avaient autrement décidé. On sait quel infatigable voyageur fut d'abord notre cher et excellent collègue et quelles fructueuses missions il remplit dans l'immense empire russe. De là de nombreuses conférences très vivantes, pleines de faits topiques et d'observations pittoresques ; de là aussi différents volumes de lecture instructive et agréable. *Un bain russe : l'île de Sakhaline* (1903), *les Russes en Extrême-Orient* (1904), *Chez les lamas de Sibérie* (1909), voilà, avec une monographie du Transsibérien insérée dans le « Guide Madrolle » consacré à la *Chine du Nord*, les livres de Paul Labbé dont, parce que relatifs à l'Asie, nous tenons à citer ici les titres. Ils justifiaient amplement, à eux seuls, son entrée dans notre Comité, en l'année 1913, d'autant plus qu'au paravant déjà, leur auteur avait donné sur l'Asie russe, à notre bulletin, une régulière et active collaboration. Mais le Secrétariat général de la Société de Géographie Commerciale, puis, pendant la Grande Guerre, l'organisation de la propagande, sous forme de conférences en France et à l'étranger, qui s'appela « l'Effort de la France et de ses Alliés », puis, plus tard encore, la Direction générale de l'Alliance Française absorbèrent successivement l'activité de Paul Labbé. Toutefois, il nous demeura toujours fidèle ; il venait, toutes les fois que la chose lui était possible, assister à nos réunions, où chacun lui faisait fête et où l'on était heureux de l'entendre prendre la parole. Peut-être, sans la guerre de 1939, ce dévoué serviteur de la France serait-il encore parmi nous ; il a, dans tous les cas, de nombreuses manières, utilement travaillé pour son pays et c'est ce dont, autant que de son affection pour notre Comité, nous lui conservons une profonde gratitude.

## Liste des Souscripteurs

Compagnie Générale des Colonies à Paris . . . . .	250
Sambuc à Paris ; Boulogne à Paris ; Robert Gérard à Neuilly ; Michel-Côte à Paris ; chacun 100 fr. . . . .	400
Alby à Paris ; Colonel Puissant à Meylan ; Société des Etains de Kinta à Paris ; chacun 70 fr. . . . .	210
Bib. de la Faculté de Droit de Paris ; Bib. Nationale d'Alger ; Ecole des Hautes Etudes Commerciales à Paris ; Bib. de l'Ecole Libre des Sciences Politiques à Paris ; Ecole Militaire d'Infanterie de Saint-Maixent ; Bib. Publique de Nancy ; Ecole Vétérinaire d'Alfort ; Ecole d'Application d'Artillerie de Fontainebleau ; S. E. le Haut Commissaire de la R. F. à Beyrouth ; le 1 <sup>er</sup> Groupement Economique de Lille ; Bib. de l'Université de Lyon ; Office général du Livre à Paris ; Amirauté Française, Poste Navale ; Service Géographique du M <sup>re</sup> des Affaires Etrangères à Paris ; Ecole Nationale de la France d'Outre-mer à Paris ; Messageries du Livre à Paris ; Cercle Catholique de la Jeunesse à Alep ; le R. P. Robert à Paris (2 ans) ; Prof. Maunier à Paris ; Chambre de Commerce d'Angoulême ; Gréa à Rotalier ; Faculté de Droit de Toulouse ; Bib. du Sénat à Paris ; Strechert à Paris (8 abon.) ; Bib. du Port à Toulon ; Gouvernement Général à Tananarive (4 abon.) ; Saint-Pierre, à Paris ; Cabinet du Gouvernement Général à Alger ; de Caraman à Bruyères-le-Châtel ; Bureau d'Etudes Minières à Paris ; Librairie Castaigne à Paris ; Compagnie Asiatique et Africaine à Paris ; Bib. Municipale d'Angers ; chacun 60 francs. . . . .	2.640
Mennevée à Paris ; Colonel Segrétain à Paris ; Janin à Dijon ; Duboscq à Paris ; Carré à Paris ; Georges-Picot à Paris ; l'Abbé Catrice à Lille ; Chevrier à Paris ; Capitaine d'Ussel à Paris ; R. P. Perbal à Paris ; Roume à Paris ; Guesde à Dourdan ; de Sayve à Paris ; Commandant Pichon S. P. 6900 ; Valmary à Nice ; Chassigneux à Bordeaux ; chacun 50 fr. . . . .	800
Capitaine Ronsin à Ouidah . . . . .	55
Le Capitaine Britsch, S. P. 64 . . . . .	45
Total . . . . . fr.	4.400

## Sur la frontière Sino-Tonkinoise

Alors que nous exposions dans le dernier numéro de notre Bulletin l'évolution favorable de nos rapports avec le Gouvernement de Bangkok, de graves événements se produisaient à proximité de la frontière sino-tonkinoise, dans ces provinces du Kouang-tong, du Kouang-si et du Yunnan que le Gouvernement chinois, en des temps qui paraissent bien révolus aujourd'hui, s'engageait, par la convention du 10 avril 1898, à conserver sous sa souveraineté comme étant « des points importants de la frontière de l'Empire l'intéressant au plus haut degré ».

Que le Gouvernement chinois ait toujours le désir de conserver sous son obédience ces provinces, nous n'en doutons pas. Leur possession est devenue vitale pour le Gouvernement de Tchong-King, déjà privé, pour ses échanges avec l'étranger, des grands fleuves qui sont les artères essentielles du pays, des vastes emporiums établis à leurs embouchures et de la longue chaîne de ports ouverts échelonnés le long de ses côtes, de la Mandchourie au golfe du Tonkin. Tous ces moyens et tous ces centres de commerce, il les a perdus, ainsi que presque toutes ses voies ferrées, depuis que les opérations de la flotte et de l'armée japonaises se sont étendues du golfe du Petchili à la frontière de l'Indochine française. Déjà nous avons eu l'occasion de faire prévoir (n° de mars 1939), lors de l'occupation de Haïnan, les conséquences possibles d'une intervention nipponne au Kouang-tong et au Kouang-si. Nous indiquions alors que si l'occupation d'Haïnan était d'un ordre surtout spectaculaire, la descente d'un corps japonais à Packoï devrait être envisagée avec plus d'attention. Non pas que le très mauvais port qu'est Packoï ait par lui-même un véritable intérêt, mais parce qu'il pouvait être le point de départ d'une action militaire en direction de Nanning, dont l'occupation était susceptible d'être considérée par l'Etat-Major japonais comme de nature à procurer certains résultats.

Toutes les côtes chinoises étant en état de blocus, le Gouvernement de Tchong-King ne communique plus avec l'extérieur que par les pistes en direction de la Sibérie et du Turkestan, par la Birmanie dont la liaison avec Yunnanfou, en dépit de grands efforts, est des plus précaires, et enfin et surtout par les voies ferrées qui traversent le Tonkin, l'une en direction de Nanning, l'autre en direction de Yunnanfou. Atteindre Nanning a été, pour le corps nippon débarqué à Packoï, assez facile ; la région entre la capitale du Kouang-si et la mer est montagneuse, mais traversée par de bonnes pistes. Nanning occupée, les Japonais avaient le contrôle du prolongement au Kouang-si de notre ligne de Hanoï à la frontière de Chine. Ils s'établirent fortement dans le pays, et des visites de courtoisie furent échangées avec les commandants de quelques postes frontière. Le général Terauschi, passant à Hanoï, se répandit en déclarations sympathiques à l'égard de la France. Mais au delà de Nanning allaient commencer des difficultés sérieuses pour l'armée nipponne.

Le Kouang-si n'est pas seulement une contrée d'un accès peu aisé ; il est habité par une population vigoureuse, habituée à des guérillas fréquentes entretenues par le trafic de l'opium, et qui a toujours conservé à l'égard de tous les pouvoirs établis en Chine un désir assez vif d'indépendance. Ce pays traditionnellement insubordonné fournit d'excellents soldats. Les Japonais n'ont pas tardé à s'en apercevoir. Rapidement a été enrayée leur progression en direction du Yunnan, où ils espéraient

empêcher l'utilisation de la voie ferrée pour le ravitaillement des forces chinoises. Ils pensaient sans doute pouvoir l'atteindre par cette longue route qu'empruntent, à quelques kilomètres au nord de la frontière tonkinoise, les convoyeurs d'opium pour se rendre, des hauts districts yunnanais producteurs de la drogue dans la vallée du Sikiang ou dans quelques petits ports du Kouang-tong favorables à la contrebande. Ainsi, dans cette expédition aventureuse, les Japonais avaient contre eux non seulement les défenseurs de l'intégrité du sol national, mais tous ceux qui appréhendent que l'avance nipponne ne porte un coup mortel à un trafic rémunérateur.

Est-ce parce qu'il présentait les difficultés auxquelles allait se heurter son armée que l'état-major japonais, renouvelant une tactique déjà employée dans la vallée du Yangtsé, a cherché à intimider ou à démoraliser ses adversaires, en chargeant son aviation de missions lointaines sur des points jugés importants ? Peut-être est-ce là l'explication des attaques dont a été l'objet la ligne du Yunnan.

L'incident le plus grave s'est produit au pont du kilomètre 83, un des plus remarquables de la ligne, dans la vallée du Namti. Par une fatale coïncidence, un train le traversait au moment où les aviateurs laissèrent tomber leurs bombes ; 6 Français, une centaine de voyageurs chinois ou annamites furent tués ou blessés. Grande a été l'émotion provoquée par cet événement, non seulement en Indochine, mais en France et en Amérique. On sait que les Etats-Unis sont parmi les principaux importateurs en Chine ; aussi le Gouvernement de Washington s'est-il associé aux protestations formulées à Tokio par notre Gouvernement.

Magnifique réalisation française, la ligne de Laokay à Yunnanfou présente un intérêt international. Elle est le dernier lien entre les provinces occidentales de la Chine soumises à l'autorité du Gouvernement de Tchong-king et le reste du monde. Sans portée véritable au point de vue militaire, les attaques dirigées contre cette voie ferrée (car d'autres ont précédé ou suivi celle effectuée au kilomètre 83) sont politiquement une faute. Ayant cherché vainement à expliquer l'attentat du kilomètre 83 par des nécessités militaires, le cabinet de Tokio a imaginé d'exposer qu'une rencontre à une haute altitude entre avions japonais et avions chinois était à l'origine d'un incident non prémédité ; d'autre part, il a offert le versement d'indemnités.

Quoi qu'il en soit, ces bombardements déplorablement n'ont ni démoralisé l'adversaire ni porté atteinte à sa force de résistance. De lourds revers ont enrayé, depuis, l'avance japonaise : les troupes chinoises auraient repris brillamment Wuning et Pyniang au nord et au nord-est de Nanning, exposant à de dangereuses attaques de flanc les troupes japonaises qui songeraient à se porter plus avant en direction du Yunnan et menaçant leurs lignes de communication avec la mer.

L'offensive chinoise qui vient d'être déclenchée, menée avec vigueur, prouverait, selon le *Sao tang pao*, que l'armée aux ordres du maréchal Tchang Kai Chek a repris l'initiative des opérations et amélioré sa tactique et qu'elle est à même d'écarter la menace d'une pénétration plus profonde des envahisseurs. Ceux-ci, aux dernières nouvelles, se maintiendraient avec peine à Nanning. Est-ce pour masquer cette situation que des bombardements de la ligne du Yunnan ont été renouvelés par l'aviation navale japonaise ? On serait tenté de le croire, en dépit des raisons mises en avant par le commandement japonais.

Celui-ci affecte de dire que la résistance des armées chinoises est facilitée par les commodités d'approvisionnement et de ravitaillement que lui procure la voie ferrée du Yunnan. A la vérité, il n'en est rien. Il est bien spécifié, à l'article 24 du règlement franco-chinois signé à Pékin le 29 octobre 1903, que « si la Chine a une guerre avec l'étranger, le chemin de fer ne pourra pas observer les règles de la neutralité ; il sera à l'entière disposition de la Chine ». Mais ces dispositions ne s'appliquent qu'à la partie de la ligne construite en territoire chinois entre Laokay-Hokéou et Yunnanfou. En conséquence, le transport d'armes et de munitions demeure, sur le tronçon chinois, impossible tant que le Gouvernement de l'Indochine, fidèle à l'attitude de neutralité de la France, interdit la circulation du matériel de guerre sur la partie de la ligne Haïphong-Laokay, qui est la seule voie d'acheminement à la frontière du Yunnan. L'état-major nippon appréhenderait-il que la partie yunnanaise de la ligne ne soit utilisée pour les mouvements des troupes chinoises qui s'opposaient à l'avance de ses forces ? Un tel essai de justification ne serait pas soutenable. Comme nous l'avons dit, l'armée japonaise opérant au Kouang-si n'a pu dépasser Nanning ; or, plus de 600 kilomètres à travers une région montagneuse particulièrement escarpée, habitée par des populations dont l'esprit indépendant et le tempérament combatif sont bien connus, séparent la vallée du Namti, qu'emprunte la ligne du Yunnan, du champ actuel des opérations militaires. Ces bombardements du chemin de fer ne sont défendables par aucune considération.

Dans le long, immense et sanglant conflit où s'opposent la Chine et le Japon, l'opinion française en général a hésité à prendre parti. Depuis bien des années déjà, en dépit de difficultés passagères, de la sympathie déclarée de certains éléments chinois pour l'Allemagne ou le bolchevisme, la France a eu avec le Gouvernement de Nankin des rapports d'une cordialité croissante, et nous lui avons prêté toute l'assistance qu'il attendait de nous pour la rénovation du pays.

Plus d'un demi-siècle d'amitié a consacré l'excellence de nos relations avec la nation japonaise. Elle aussi (et notamment sa marine dont elle est si fière) a bénéficié de notre concours quand elle s'est décidée à entrer résolument

dans une évolution politique et sociale qui la rapprochait de nous. Les artistes et les littérateurs des deux pays se sont réciproquement appréciés. La déclaration d'amitié de 1907 a consacré les liens noués entre nos troupes en 1900 sur les champs de bataille du Petchili. Enfin, durant la dernière guerre mondiale, sa flotte unie à la nôtre et à celle de la Grande-Bretagne a assuré contre la piraterie allemande la sécurité du Pacifique ; son armée a brillamment enlevé de vive force Tsingtao, centre de l'expansion germanique en Extrême-Orient. Nous n'oublions rien, mais nous n'en regretterons que plus profondément que les derniers événements mettent une tache de sang et projettent une ombre sur la traditionnelle amitié franco-japonaise.

P.-B. DE LA BROUSSE.

\*  
\*\*

A ces commentaires d'ordre politique, nous croyons intéressant d'ajouter les informations suivantes, sur la construction, l'exploitation et le trafic du chemin de fer du Yunnan (*Rédaction*).

Le 10 avril 1898, le Gouvernement Chinois accordait au Gouvernement Français, ou à la Compagnie que celui-ci désignerait le droit de construire un chemin de fer allant de la frontière du Tonkin à Yunnanfou.

La construction d'une telle ligne en pays étranger de même que son exploitation ne pouvaient être assurées que par une Compagnie privée. D'autre part, la ligne concédée par le Gouvernement chinois formait, au point de vue de l'exploitation, un tout avec la ligne de Haïphong à Laokay, dont la construction était entreprise par l'Indochine.

C'est dans ces conditions qu'est intervenue la convention du 15 juin 1901, approuvée par la loi du 5 juillet 1901, qui concédait à un consortium auquel a été ultérieurement substituée la Compagnie Française des Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan :

- a) La construction de la ligne en territoire chinois ;
- b) L'exploitation, pour une durée de soixante-quinze ans, de cette ligne et de celle de Haïphong à Laokay.

Les premiers travaux furent entrepris en 1900 sur la section Haïphong-Laokay. Dès 1903, une partie de cette section, celle de Haïphong à Vi tri (km. 171) était ouverte à l'exploitation et remise à la Compagnie. La dernière partie, de Viétri à Laokay (km. 384), était achevée en avril 1906 et remise également à la Compagnie.

De son côté, la Compagnie faisait entreprendre les travaux en territoire chinois. Le recrutement des coolies, le transport des matériaux et approvisionnements, l'insalubrité et l'insécurité des régions traversées, les difficultés de la construction elle-même dans un terrain où les ouvrages d'art devaient être nombreux et importants, furent autant d'obstacles qu'il fallut surmonter à grand peine. On peut juger de ces difficultés par les chiffres suivants : 155 tunnels, d'une longueur totale de 17.864 mètres, et 3.422 viaducs ou ponts sur un parcours de 465 kilomètres. Si l'on ajoute que les pièces élémentaires des ouvrages métalliques ne devaient pas dépasser 2 m. 50 en longueur et 100 kilogrammes en poids, conditions essentielles pour permettre leur transport par le chemin de service et rendre ainsi le montage indépendant de l'avancement du rail, on peut se rendre compte de l'importance des problèmes posés et apprécier les solutions hardies et parfois grandioses qui ont permis de les résoudre. Malgré toutes les difficultés, on parvint cependant

au résultat et l'ouverture des différentes sections de la ligne à l'exploitation s'échelonna du 15 juin 1908 au 1<sup>er</sup> avril 1910, date à laquelle la première locomotive atteignait Yunnanfou.

La longueur totale de la ligne, de Haïphong à Yunnanfou, est de 859 kilomètres. Les dépenses de construction se sont élevées à 243.500.000 francs-or, dont 78 millions pour la section tonkinoise et 165.500.000 fr. pour la section située en territoire chinois. Sur cette somme de 243.500.000 francs, 142 millions ont été fournis par la Colonie.

Dès le début de l'ouverture de la ligne de bout en bout, les résultats d'exploitation accusèrent des excédents de recettes, d'abord minimes, mais qui grossirent rapidement, prouvant ainsi l'intérêt économique de cette voie ferrée, qui constitue le principal débouché de la province chinoise du Yunnan vers la mer.

C'est, en effet, la voie la plus sûre et la plus courte par laquelle les produits d'exportation du Yunnan (étain, peaux, soies de porc, etc...) sont expédiés vers l'Europe ou vers l'Amérique; c'est aussi la voie que prennent les marchandises importées (coton, pétrole, tissus, etc...), et par laquelle s'effectuent les échanges entre le Yunnan et les ports de la Côte de Chine (Hong-Kong, Canton, Changhaï).

De plus, des voyageurs et touristes de tous pays, en nombre croissant, empruntent la ligne du Yunnan, attirés par le climat tempéré et vivifiant du plateau yunnanais, par la sauvage grandeur des régions que traverse le chemin de fer, par la hardiesse de celui-ci et par le pittoresque de la ville de Yunnanfou.

Toutefois, malgré l'importance du trafic de transit entre Haïphong et le Yunnan (il dépasse 40.000 tonnes par an), ce trafic de transit ne représente que 15 p. 100 environ du trafic total, alors que le trafic local au Tonkin représente 20 p. 100 et le trafic local au Yunnan près de 50 p. 100 de ce trafic total.

Cette constatation montre l'intérêt que présenterait le prolongement de la ligne actuelle jusqu'à la riche province de Setchouen, dont le débouché vers la mer s'effectuait encore, en ces derniers temps, par la vallée du Yangtsé. Ce prolongement avait d'ailleurs été prévu dès l'origine et il est à souhaiter, en se plaçant sur le terrain économique, qu'on puisse le réaliser dans un avenir prochain.

La ligne Haïphong-Yunnanfou, ainsi prolongée jusqu'à Tchongking et se reliant au chemin de fer en construction de Tchongking à Tchengtou, pourrait alors jouer pleinement le rôle économique que la géographie lui assigne comme débouché naturel de cette partie de la Chine.

Quoi qu'il en soit, le trafic actuel assure à la Compagnie exploitante des bénéfices satisfaisants. Depuis 1931, le coefficient d'exploitation n'a cessé de s'améliorer, tombant aux environs de 50 pour l'exercice 1937 (60 millions de recettes contre 30 millions de dépenses). Dans ces chiffres ne sont pas comprises les charges d'amortissement ni la constitution des réserves.

Si l'on examine plus particulièrement les résultats du dernier exercice connu (1937), on fait les constatations suivantes.

Le tonnage des transports commerciaux en P. V. s'élève à 310.000 tonnes environ, ainsi réparti :

Transit Haïphong-Yunnan . . . . .	33.400 t.
— Yunnan-Haïphong . . . . .	13.400 t.
Trafic Tonkin-Yunnan . . . . .	3.600 t.
— Yunnan-Tonkin . . . . .	2.800 t.
— d'import. au Tonkin . . . . .	24.800 t.
— d'export. du Tonkin . . . . .	33.000 t.
— local au Tonkin . . . . .	59.600 t.
— local au Yunnan . . . . .	139.000 t.

Ce tonnage total est supérieur de 18.000 tonnes à celui de l'exercice précédent. Le chiffre de 310.000 t. avait été déjà atteint en 1928 et 1929, mais, depuis lors, il était retombé à 219.000 tonnes en 1932, et n'était encore que de 240.000 tonnes en 1935. L'accrois-

sement de trafic de 1935 à 1937 est donc d'environ 30 p. 100.

Par ailleurs, le tonnage des transports commerciaux en G. V. atteint 11.000 tonnes et celui des transports en service 114.000 tonnes. Le tonnage total s'élève donc à 435.000 tonnes. Quant au tonnage kilométrique, il dépasse le chiffre de 81 millions de tonnes kilométriques. Les recettes correspondantes s'élèvent à 42 millions de francs, au lieu de 31 millions en 1936, soit une augmentation de 34 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, cette importante augmentation des recettes ne trouve son origine que pour une faible part dans l'accroissement du trafic (6 p. 100 environ); elle est principalement due à l'effet des fluctuations monétaires.

Le trafic des voyageurs, par contre, marque une notable amélioration, tant en quantités qu'en recettes. Le nombre total des voyageurs transportés en 1937 a été de 4.161.844 contre 3.428.170 en 1936 (augmentation de 21,4 p. 100) et la recette correspondante est passée de 9.431.000 francs à 12.910.000 francs (augmentation de 37 p. 100).

Les services effectués par les autorails Decauville entre Hanoï et Haïphong et par une Micheline sur la ligne du Yunnan continuent à donner satisfaction et rencontrent un succès croissant auprès du public.

Aussi la Compagnie envisage-t-elle de développer ces services. Déjà une nouvelle Micheline de 37 places est entrée en service sur le parcours Laokay-Yunnanfou et une commande a été passée pour la livraison de trois automotrices Decauville, avec remorques, qui seront affectées à des relations rapides entre Hanoï et Haïphong.

Indiquons, pour terminer, dans quelles conditions se fait le partage des recettes entre la Colonie et la Compagnie concessionnaire, en application d'un avenant récent, approuvé par la loi du 31 mai 1937.

Pour l'exercice 1937, sur un total global de 60 millions de recettes d'exploitation, 3 millions ont été versés au fonds de travaux complémentaires, 14 millions environ ont été attribués à la Colonie et 43 millions à la Compagnie. Mais, sur cette dernière somme, la Compagnie a dû prélever ses dépenses réelles d'entretien et d'exploitation (30 millions environ) ainsi que les sommes nécessaires à la constitution des différentes réserves. Défalcation faite de ces prélèvements, le bénéfice net, pour la Compagnie, ressort donc pour l'exercice 1937 à 8 millions environ.

De son côté, la Colonie doit prélever sur les 14 millions lui revenant une somme de 3 millions pour le service de l'emprunt obligataire de 1901, ce qui ramène à 11 millions environ le solde net de sa part dans les bénéfices.

En rapprochant cette dernière somme de celle de 142 millions de francs qui représente la part de la Colonie dans les dépenses de construction de la ligne, on voit que le revenu direct retiré par la Colonie de cette ligne concédée s'est élevé en 1937 à 8 p. 100 environ des capitaux qu'elle y a investis, compte non tenu, cependant, de la dépréciation monétaire.

## La Question du Caucase

**I. La région.** — 1.100 kilomètres de longueur de Novorossiisk à Bakou, dont 650 de hautes montagnes — la longueur des Alpes entre le Viso et Vienne — 155 kilomètres de largeur entre Koutaïs et Naltchik, c'est-à-dire à peu près la distance de Grenoble à Turin; ses sommets dépassant 5.000 mètres; 1.500 à 1.600 glaciers, s'étendant sur près de 2.000 kilomètres

carrés. Telle se présente la magnifique chaîne alpine qui constitue comme la dorsale de la Caucasia (1).

Elle est nettement encadrée par deux dépressions : celle du Nord — Caucasia — drainée par le Terek et le Kouban ; celle du Sud — pontocaspicienne ou Transcaucasia — arrosée par la Koura et l'Alazan, affluents de l'Araxe, et par le Rion.

La chaîne, dont l'axe est formé d'une bande de gneiss et de schistes cristallins, injectés, tout au long, de granite, est un grand pli anticlinal déversé vers le Sud. Son versant Nord, où domine le Jurassique, est constitué en vraie falaise qui forme une crête continue que de superbes rivières coupent en gorges profondes.

Les sédiments éogènes, parfois calcaires, souvent des schistes argilo-gréseux, identiques au Flysch alpin, forment une bande régulière qui repose tout le long du flanc nord sur le Crétacé, en élevant à son contact un petit escarpement ; enfin les grès, calcaires argileux, marnes et conglomérats du Miocène, déroulent, de la Mer d'Azof au Terek, une bande continue où s'enlèvent les premières pentes.

Sur le plan Sud cette régularité n'existe plus. La bande crétacée est crevée de roches cristallines ; le Tertiaire apparaît dans les cuvettes synclinales et les couches jurassiques affleurent dans les anticlinaux.

Cette immense chaîne est donc relativement très simple. Le climat surtout en détermine les subdivisions. D'abord le Caucase occidental, chaîne régulière, verdoyante, au climat pontique, humide et chaud, qui va jusqu'aux pentes de l'Elbrouz ; puis le Caucase central, de l'Elbrouz au Kazbek, où tout est amplifié, puissant, massif, grands sommets et grands glaciers, sous un climat alpestre. A partir du Kazbek, c'est l'immense Caucase oriental, épaisse masse grise et noire, pays âpre, d'accès difficile, refuge de guerriers vaillants.

Comme les Pyrénées, auxquelles il ressemble par son orientation, sa principale crête en dents de scie, sa position dans un étranglement de terre entre deux bassins maritimes, le Caucase a constitué, durant des siècles, une barrière difficilement franchissable. Dans sa partie occidentale, les cols sont peu nombreux, peu accessibles et très peu fréquentés (Gondarai, 3.025 mètres ; Maroukh, 2.769 mètres ; Kloukhov, 2.816 mètres) ; les deux versants s'ignorent. Au centre, de nombreux ensellements de glace permettent le passage ; mais ils ne sont fréquentés que par les habitants locaux. Seuls, les deux grands cols de Mamisson, dont les Russes ont fait la route militaire d'Ossétie (2.825 mètres), et de la Croix (route de Groussie), ont une réelle importance. Mais elle n'est que militaire ; jamais ces passages étroits, sauvages, facilement défendables, n'ont été une voie de migration pour les peuples. Quant à la partie

orientale, « ce n'est plus une barrière, c'est une forteresse ». Tout le Daghestan n'est qu'un assemblage de petites vallées fermées, un véritable refuge de peuples.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'au commencement du siècle les relations commerciales dans la région Caucasiennne étaient réduites à si peu de chose que les routes de la Mer Noire à la Caspienne, suivies jadis par les Grecs, les Romains, les Génois, étaient complètement délaissées. En 1823, pour la première fois, peut-être, depuis des siècles, des marchandises furent transportées de Redout-Kaleh à Bakou. Ce voyage fut considéré comme un événement mémorable et, naguère, une seule route à peine carrossable, celle qui empruntait les gorges du Darial, unissait les deux moitiés de la Caucasia.

Et cependant « il n'est pire montagne qui ne puisse être forcée. Le Caucase l'a été, et nous pouvons constater que cette muraille a été moins étanche que celle des Alpes. Elle ne sépare ni religions, ni races. Si les populations du Sud sont surtout chrétiennes et les groupes du Nord musulmans, cette répartition souffre de nombreuses exceptions. D'ailleurs elle est récente puisque, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des peuples du Nord — Tcherkesses, Kabardes, Tchétchénes — étaient encore chrétiens. Loin de séparer ces races, la chaîne au contraire les a unies et brassées en un mélange inextricable. C'est, comme on l'a dit fort justement, entre deux courants comme un remous d'eaux calmes, où viennent s'accumuler tous les débris charriés par la rivière. De même au point de vue politique, le Caucase n'a jamais séparé les Empires ; dans l'Est et dans l'Ouest, les mêmes états ont toujours possédé les deux versants : les Turcs et les Persans autrefois, les Russes aujourd'hui » (1).

Ainsi donc chaque fluctuation parmi les peuples amenait au milieu de ces montagnes de nouvelles épaves de nations. Le Caucase est « le mont des langues », écrivait Abulféda en parlant surtout du Daghestan, ce qui est profondément exact, et les Persans répètent encore ces paroles de l'écrivain. Strabon nous dit que les marchands grecs, se réunissant dans le fort de Dioscurias, sur les rivages du Pont-Euxin, y rencontraient « sinon trois cents peuples différents, du moins soixante-dix peuples parlant autant de langues distinctes ». Plin dit aussi que « l'on s'interpelaient en cent trente idiomes divers sur le marché de la Colchide ».

Mais, s'il ne faut pas confondre les patois locaux avec des langues distinctes, il n'en reste pas moins que toute cette région n'est qu'une immense mosaïque de peuples qui, s'agglutinant autour de la chaîne caucasiennne, a largement débordé au Nord et au Sud.

La dépression Nord, connue sous le nom de Ciscaucasia, est une immense plaine qui s'allonge

(1) BLANCHARD : *Asie Occidentale* (Tome VIII de la *Géographie Universelle* de P. VIDAL DE LA BLACHE et Lucien GALLOIS : ) La Caucasia, p. 13.

(1) BLANCHARD, p. 44.

de la Mer d'Azof à la Caspienne. Elle est naturellement partagée en deux immenses steppes, Kouban et Terek, séparées par une bande de collines. La région drainée par le Kouban est riche : sa terre noire convient admirablement aux céréales ; celle du Terek, plus argileuse, est le terrain de choix des Nogais, des Turkmènes et des Kalmouks nomades et semi-nomades que les Russes essaient de fixer, sans grand succès d'ailleurs. Sur les avant-monts et les cônes de déjection du Bas Daghestan vivent des Asiatiques, Koumykes, Tatars, Azerbaïdjanais et Tabes industriels, bons agriculteurs et excellents commerçants. La côte, régularisée par des alluvions, est surtout et avant tout une voie de passage.

L'étroit passage que laisse au Nord de la mer le promontoire avancé de la chaîne du Tabaseran est gardé par l'étrange Derbent, construite, dit la légende, par les rois mèdes ou par Alexandre, à moins que ce ne soit par un Sassanide. Cette ville-forteresse, unique en son genre, est enfermée entre deux longues murailles parallèles qui descendent de la montagne à la mer. Ce long parallélogramme incliné n'était en réalité qu'une seule avenue de constructions s'allongeant sur 4 kilomètres. Tous les voyageurs du moyen âge disent que la muraille « s'avancait au loin dans la mer, à un mille d'après les uns, à un demi-mille d'après les autres ». Ainsi que l'indique son nom, Derbent n'est qu'une grande porte fortifiée, une « Porte de fer » comme disent les Arabes (Bab-el-Khadid) et Demir-Khapéssi comme l'appellent les Turcs. On l'appelait aussi Bab-el-Abouad ou Porte des Portes. Ces différents qualificatifs expriment dans tous les cas le rôle capital de la région : là étaient bien les Portes Caspiennes.

Sur l'autre versant du Caucase, la Transcaucasie est une région curieuse. A l'Ouest, la montagne plonge presque directement dans la Mer Noire, puis, obliquant à l'Est, laisse au Rion une vallée basse, marécageuse, à végétation d'aspect tropical : c'est l'ancienne Colchide. La carte schématique des pluies dessine une série d'angles aux côtés parallèles, qui s'ouvrent sur la Mer Noire, et dont les sommets sont vers le Kazbek, le côté Nord du plus grand des angles suivant la chaîne caucasique, et le côté Sud se dirigeant vers Trébizonde. La moyenne des précipitations pluviales augmente à l'intérieur de ces angles, au fur et à mesure qu'ils sont plus aigus ; ainsi passe-t-on des steppes de l'Azerbaïdjan, qui ne reçoivent pas même 25 centimètres d'eau par an, à la Mingrélie et à la Gourie, où l'on a noté jusqu'à 3 et même 4 mètres.

Dans le Centre, le paysage de montagne, très varié, rappelle souvent les Alpes, tandis qu'à l'Est s'étend la steppe où hivernent les troupeaux que les Tatars conduisent l'été dans la montagne. Au Sud, le haut plateau arménien, serré entre les massifs pontique et taurique, est une région tout à fait distincte, avec ses volcans, ses cavités

profondes aux larges lacs, son sol triste, ses hivers où le mercure touche 30° sous zéro, et ses étés où il monte à 40°. Leur relief a fait dire de la Transcaucasie, et surtout de l'Arménie, qu'elles sont divisées en compartiments séparés, et cependant la situation géographique de ces régions en fait, avec l'isthme de Suez et les Détroits, l'un des trois ponts qui relient l'Occident à l'Orient. « Comme tous les isthmes qui rapprochent deux grandes terres, comme tous les détroits unissant deux vastes mers dont les rivages sont habités par des populations sédentaires et commerçantes, cette région, écrit M. Isaiah Bowman (1), a connu et connaîtra encore une histoire mouvementée. » Et c'est pour cela que cette histoire est particulièrement intéressante à étudier. Nous allons la rappeler aussi brièvement que possible, avant d'étudier l'organisation actuelle du pays et de chercher à en tirer les conclusions qui semblent s'imposer pour un avenir plus ou moins éloigné.

**II. Les nationalités du Caucase.** — Le problème du Caucase est toujours d'actualité, car celui qui est le maître de ces régions a la possibilité d'influer directement sur les destins des pays qui l'entourent : Russie, Turquie, Perse, Kurdistan, Turkestan. C'est ce qui explique pourquoi la Russie a inlassablement cherché à se saisir de l'isthme caucasien. Cette préoccupation a été un des buts de la politique des Tsars comme elle l'est de celle des Soviets. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle les Tsars s'occupèrent des affaires de Géorgie. La conquête de la région montagneuse s'amorça par celle des plaines de la Caucasie sur lesquelles vivait, en 1760, une laborieuse population tcherkesse. En acceptant le protectorat russe, le Roi de Géorgie, Irakly II, espérait trouver un appui pour le développement national et politique de ses Etats. En 1801, Alexandre I<sup>er</sup>, déchirant le traité de 1783 signé par Catherine II, annexait purement et simplement la Géorgie et commençait à faire la conquête des Khanats de l'Azerbaïdjan. Malgré l'héroïque résistance de Djavad Kahn, Guendje fut prise en 1804 et Bakou en 1806. Ce fut le début d'une longue guerre de plus d'un demi-siècle entre les Russes et les Montagnards du Caucase. Finalement, Chamyl fut tué. Avec lui mourait l'indépendance caucasienne. Les Tsars triomphaient, pendant que, par centaines de mille, les Musulmans du Caucase acceptaient l'hospitalité qui leur était généreusement offerte par la Turquie et que, héroïquement, certains chefs, perdus dans la région montagneuse, s'efforçaient de sauver l'âme de leurs peuples.

Cette lutte, inégale, meurtrière, sporadique, va s'intensifier avec le temps, mais en changeant de caractère. Jusqu'en 1905 et à l'apparition d'un mouvement libéral en Russie, les nationalistes azerbaïdjanais, géorgiens, arméniens et cauca-

(1) Isaiah BOWMAN : *Le Monde Nouveau* (Paris, Payot, 1928, p. 401).

siens du Nord n'ont qu'un but : garder leur culture particulière et maintenir, malgré la fermeture de leurs écoles et la déportation de leurs intellectuels, leurs langues et l'esprit particulariste de leur nation.

Pour arriver à ce résultat, chefs religieux et intellectuels, bravant la menace qui pèse sur eux, éditent clandestinement brochures et journaux populaires pendant que les élèves des écoles secondaires et les jeunes étudiants s'organisent en sociétés secrètes et rappellent au peuple un passé historique plein de fastes et de grandeur.

Avec les premiers symptômes de la révolution qui s'annonce en Russie et les troubles qui ensanglantent Saint-Petersbourg, ce mouvement, qui était purement idéal et sentimental, va devenir politique. Les nationalistes du Caucase vont s'allier aux libéraux russes, les Chestideciatniki se rapprocher des social-démocrates et des social-révolutionnaires et créer des mouvements nationaux locaux. On voit alors apparaître des hommes politiques nouveaux qui commencent à sonder le terrain des possibilités avant de pousser plus loin leur action qui revêtira des formes généralement révolutionnaires (1).

Ces mouvements locaux doivent donc être étudiés séparément.

**Azerbaïdjan.** — Les intellectuels azerbaïdjanais, tous pénétrés du sentiment national, se divisent en trois tendances principales que nous étudierons successivement :

1<sup>o</sup> La tendance sociale-démocrate (ou socialiste) ;

2<sup>o</sup> La pure tendance libérale, poursuivie par ceux des bourgeois qui veulent la coopération et l'entente avec les libéraux russes, afin de mieux tenir en échec le régime tsariste et d'améliorer la vie politique et sociale de l'Azerbaïdjan ;

3<sup>o</sup> Enfin la tendance nationale poursuivie par ceux qui veulent clairement exprimer le « moi » national du peuple azerbaïdjanien.

La tendance sociale-démocrate naît et se développe surtout dans les éléments tures de la classe ouvrière qui vont trouver, dans la mise en exploitation des nappes de pétrole de Bakou et de la presqu'île d'Apchéron, un merveilleux terrain d'activité. Grâce au parti socialiste russe, qui ne reste point inactif, les ouvriers azerbaïdjanais trouvent auprès des ouvriers et des socialistes russes des éducateurs et des professeurs enthousiastes ; mais le prolétariat local, après avoir pris conscience de sa force, va s'affranchir de toute tutelle et, dès 1905, former le parti socialiste azerbaïdjanien.

(1) Voir à ce sujet le livre très intéressant de M. MIN-YACOUB, docteur en droit : *Le Problème du Caucase* (Librairie Maisonneuve, 1933), les écrits de M. JORDANIA, ancien président du Gouvernement géorgien, la collection *Prométhée*, organe de défense nationale des Peuples du Caucase, la Revue *Le Caucase*, organe de la pensée nationale indépendante. Seront également consultés avec profit : *Le pantouranisme dans ses rapports avec le problème du Caucase* de Bassoul LADÉ et *La Géorgie et le droit des gens* de Louis LE FUR.

De leur côté, les libéraux, qui groupent la presque totalité des éléments bourgeois, s'intéressent à cette révolution sociale, mais ils ne veulent point lui sacrifier le mouvement national. Certains d'entre eux, affirmant que, pour mieux garantir leurs intérêts nationaux, il faut marcher la main dans la main avec les libéraux russes, organisent, dans la Douma russe, une fraction musulmane composée de tous les membres musulmans de cette Assemblée.

Ces représentants, ayant reçu une éducation et une instruction essentiellement russes, deviennent les porte-parole des Musulmans de l'Empire russe ; mais, « dans leur action, on ne voyait pas encore l'expression nette des sentiments du « moi » national. Leur tâche était plutôt de coordonner les intérêts et les revendications de tous les Musulmans qui habitaient les diverses parties de la Russie ».

Le troisième groupe, à tendance purement nationale, ne veut accepter aucune compromission. Il est nettement hostile à tout opportunisme politique. Groupant la presque totalité des intellectuels, tous, fortement imprégnés de traditions nationales puisées directement dans la vie et l'histoire du peuple azerbaïdjanien, entendent agir au moyen de sociétés secrètes qui dépendent toutes, plus ou moins directement, de l'Association azerbaïdjanienne des étudiants de Saint-Petersbourg.

En 1917, le Parti nationaliste était représenté par le Parti Fédéral Turc Moussarat, et les socialistes-démocrates et révolutionnaires se groupaient en un « bloc socialiste azerbaïdjanien ». Mais tous ces partis, qu'ils soient nationalistes ou socialistes, ont une conscience nationale déterminée. Aussi, dès le début de la révolution russe, demanderont-ils l'indépendance, et, le 28 mai 1918, le Conseil National azerbaïdjanien, élu au suffrage universel, proclamera solennellement l'indépendance de l'Azerbaïdjan.

**Géorgie.** — On a écrit, avec juste raison, qu'il y a eu installation de la Russie en Géorgie, ce qui a marqué le début de la « Tragédie du Caucase ». Aucun pays, en effet, n'a eu plus à souffrir de la domination des Tsars : fermeture des écoles, suppression de l'église autocéphale, déportation massive des intellectuels, villes russifiées par la force, etc. Tiflis, berceau de la culture géorgienne et capitale du Caucase, devient la résidence des vice-rois russes, et le peuple géorgien, qui a une civilisation très particulière, un passé historique admirable (il a résisté à Tamerlan et à Bajazet), souffre plus que les autres peuples de voir ses libertés anéanties. Sous la conduite du poète Tchartchavadze, il se prend à examiner et à restaurer son plan national. Puis, grâce à l'influence des intellectuels social-démocrates groupés autour du journal *Kvali*, il entre résolument dans l'arène politique sous la haute direction de M. N. Jordania. Sous la dénomination de « Messame-Dassi », il couvre tout le pays d'un réseau de cellules qui se prépare à la lutte contre l'envahis-

seur et fait appel à tous ceux qui s'opposent au régime tsariste. Secondé par les intellectuels, qui ont formé un « Parti National démocratique » et par les « Socialistes révolutionnaires », il sera à même, en 1917, de prendre officiellement le pouvoir.

**Arménie.** — Grâce aux puissantes colonies arméniennes établies à travers le monde, la question arménienne devint internationale dès la fin du siècle dernier. Ce fut l'attitude de l'Empire Ottoman à l'égard des minorités chrétiennes qui la créa, et l'influence des idées anti-musulmanes de Gladstone qui lui donna la force de se manifester. Question complexe s'il en fut, qui a été longuement étudiée, semble-t-il, parfois avec quelque partialité, et sur laquelle, le temps aidant, il sera nécessaire de revenir un jour. Quoi qu'il en soit, c'est à Londres que l'idée de créer une « Arménie indépendante » et libre — avec l'appui de l'Europe évidemment — se fit jour parmi les révolutionnaires arméniens.

Cette idée, rapidement diffusée par la presse arménienne d'Europe, fut favorablement accueillie par les Etats occidentaux. Il ne s'agissait de rien moins que de créer un vaste état, une grande Arménie, qui aurait englobé l'Arménie caucasienne et l'Arménie cilicienne, séparant ainsi l'Anatolie du reste de l'Iran et du Touran et interdisant pratiquement toute descente russe en direction du Sud.

Pour réaliser ce plan, il fallait au préalable y préparer les Arméniens de Turquie eux-mêmes. Les partis Intchakistes, Tachnaguistes, Guintchac et Arménie furent chargés de cette mission. Ils se mirent énergiquement au travail et furent soutenus officieusement par les Russes, qui espéraient mettre leur influence au service de la cause slave. Le Comte Vorontsov-Dachkov, en particulier, s'efforça durant toute la durée de sa vice-royauté de rallier à son gouvernement les sympathies des Arméniens.

Cette politique se poursuivit jusqu'en 1914 et l'on put voir, au début de la guerre, des détachements de partisans arméniens lutter aux côtés des Russes contre les Turcs. L'occupation du vilayet d'Erzeroum par les troupes russes et la politique suivie par le Grand-Duc Nicolas permirent aux chefs tachnaguistes de se rendre compte que « la population de l'Arménie était vouée à l'extermination et que le but de la politique tsariste était bien de créer une Arménie indépendante mais sans Arméniens ». Cette tension dans les relations russo-arméniennes va croître jusqu'à la révolution d'octobre 1917. Les chefs arméniens de l'époque ne sougeront alors qu'à créer une Arménie caucasienne (1).

**Caucase du Nord.** — Dans le Caucase du Nord, la situation a toujours été tendue. L'esclavage politique et économique auquel étaient astreints ces montagnards, avides de liberté,

avait créé parmi eux un profond sentiment de mécontentement et d'indignation. Le souvenir de Chamyl et du Cheikh Mansour était resté vivant dans leur cœur et le muridisme comptait encore de très nombreux adeptes. Cette doctrine mystique, muridisme ou tarikat, qui tient du soufisme, tend à une perfection morale aussi élevée que possible. Elle enseigne que la connaissance de la vérité ne s'atteint pas tout de suite, mais qu'il faut franchir une série de degrés dans la voie de la révélation.

Celui qui s'engage dans cette voie est guidé par une force qui se développe en lui grâce à un enseignement religieux. Cette doctrine, en quelque sorte, prend ses racines dans les principes nakchbendis qui, dans l'Orient musulman, atteignirent leur plein développement au XIV<sup>e</sup> siècle. D'après ce principe, le droit d'enseignement religieux est héréditaire et il se transmet directement du maître-éducateur au disciple, du *murchida* au *muride*.

Au début du dernier siècle, le fondateur du « tarikat-nakchendi » en Azerbaïdjan fut Cheikh Ismaïl de Kur-Damir, district de Chemakha. D'Azerbaïdjan, cette doctrine passa au Daghestan. De par son esprit la doctrine tarikate était éloignée de toute intention politique ; elle était destinée exclusivement à élever les sentiments moraux de ses adeptes. Au Nord du Caucase, cette doctrine, d'abord mystique-soufi, prend, tout en restant religieuse, une teinte politique ; ses propagateurs les plus en vue sont Kadi-Mullah, Gamzatbek, Chamyl. Ainsi le muridisme se donne un but politique et pratique, dangereux pour l'Empire russe. La propagande tarikate se répand dans tout le Nord-Est du Caucase dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1).

Ce désir mystique et cette volonté de perfection se conciliaient très mal avec l'oppression slave et, si les chefs s'étaient laissés séduire par les promesses russes, l'âme du peuple était restée inchangée. Aussi peut-on affirmer que, jusqu'à la guerre, une sourde révolte couvait dans toute la région montagneuse du Caucase qui restait en relations soigneusement cachées avec les *séparatistes* caucasiens dont l'activité se manifestait en particulier dans les *Annales des Nationalistes*, éditées à Paris.

Ainsi donc on peut affirmer que, au moment où, en 1914, la guerre va bouleverser l'Europe et le monde, les peuples du Caucase, tout en subissant l'emprise des armées du Tsar, avaient réussi à sauvegarder leur idéal national.

(La fin au prochain numéro.) F. TAILLAR.

---

## Le statut légal des Missions catholiques et protestantes en Indochine

---

La condition juridique des Missions religieuses en Indochine est le sujet d'une thèse soutenue devant la Faculté de Droit de Paris par M. Phi-

(1) Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet, dont nous avons pu suivre de très près l'évolution.

(1) MIR-YACOB, *op. c.*, p. 60.

lippe Grandjean, fils du très distingué administrateur des Services civils de l'Indochine (1). Le décret du 16 janvier 1939 (2), portant institution des Conseils d'Administration des Missions religieuses aux colonies, donnait à cette question un intérêt particulier d'actualité.

Ce décret n'est pas encore en vigueur en Indochine ; il ne saurait l'être sans que, conformément aux dispositions de son article 18, aient été pris en Conseil de Gouvernement, par le Gouverneur Général, des arrêtés réglant les détails de son application. Par une dérogation, plus originale que judicieuse, au pouvoir réglementaire des gouverneurs généraux et dont le caractère exceptionnel frappera tous les juristes, ces arrêtés d'application doivent être soumis à l'approbation préalable du Ministre des Colonies. Le décret du 16 janvier 1939 reste ainsi un texte de principe, prêt à recevoir tous les amendements (3). M. Philippe Grandjean — et je partage son avis — écrit qu'il est, dans certaines catégories de ses dispositions, « difficilement compatible avec la législation interne de l'Eglise catholique » ; l'on peut ajouter que la création de conseils d'administration auxquels seraient transférés les droits de l'être moral que forme jusqu'à ce jour, en Indochine, chaque congrégation catholique, conduirait à l'équivoque et à la confusion et méconnaîtrait les principes du droit, chers à la clarté de l'esprit français.

Le législateur qui, depuis le traité du 5 juin 1862, règle pour la première fois sur les territoires français de l'Indochine les rapports des Eglises catholiques et protestantes avec la colonie, bouleverse une situation de fait qui n'avait engendré ni troubles sociaux, ni conflits juridiques sérieux. M. Philippe Grandjean fait observer avec beaucoup de bon sens et de sens pratique que l'on aperçoit ici les difficultés qui peuvent résulter de mesures générales et impersonnelles, prises à l'égard de toutes les missions religieuses de tous les territoires qui constituent l'Empire ». On a dû légiférer, ajoute-t-il, « non seulement sur des religions connues et inoffensives du point de vue politique, mais encore sur d'éventuels pseudocultes, dissimulant derrière le masque commode de la foi religieuse des desseins contraires à la tranquillité publique ».

L'erreur réside dans cette tendance à l'unification que manifeste le département des colonies dans tous les domaines, comme si nos possessions asiatiques pouvaient, à quelque point de vue que ce soit, être assimilées à nos possessions africaines. L'Indochine, dans notre firmament colonial, parcourt — et ce singularisme est justifié par des considérations ethniques, politiques

(1) Thèse Paris 1939. Librairie du recueil Sirey.

(2) *J. Off. Rép. franç.* du 19 janvier 1939, p. 1001.

(3) Cet article était composé quand le décret ci-dessus visé a été publié en Indochine (*J. O. Indochine* du 23 décembre 1939, p. 3.846) en même temps que l'arrêté réglementaire du Gouverneur général de l'Indochine en date du 21 décembre 1939 (*Id., ibid.*, p. 3.852). (*Rédaction*).

et économiques — une révolution autonome qui doit la conduire à des destins étrangers à ceux qui s'annoncent à nos colonies africaines. Les situations de fait y sont différentes, même en ce qui concerne les missions religieuses et M. Philippe Grandjean, dans l'ordonnance de sa thèse et dans son étude du statu quo ante, a pu démontrer que le problème est dominé par ce qu'il dénomme « le statut des libertés religieuses en Indochine ».

Les lecteurs de cette revue se reporteront avec fruit à l'exposé de fait très complet qui forme la première partie de la thèse de M. Philippe Grandjean, s'ils veulent être instruits avec précision de l'œuvre des missions catholiques en Indochine.

J'éclairerai le problème en signalant qu'il ressort des statistiques consultées par M. Philippe Grandjean que la population catholique des pays de l'Union indochinoise atteint 2 millions de fidèles environ. Elle n'est certes qu'une minorité, le dénombrement de 1936 fixant à près de 23 millions la population totale de la colonie ; mais elle compose, alors qu'il n'existe une religion officielle qu'au Cambodge, où le bouddhisme du petit véhicule reçoit la protection des pouvoirs publics, une masse homogène, obéissant aux commandements d'un même dogme, tandis que le plus grand nombre des Annamites n'est attaché à aucune confession et n'observe ni le bouddhisme, ni le taoïsme, dominés qu'ils sont par un animisme aux multiples aspects.

Les missions catholiques ont créé de nombreux établissements d'enseignement privé, régis par le décret libéral du 14 mai 1924 ; les chiffres indiqués par M. Philippe Grandjean révèlent qu'en outre des établissements d'enseignement primaire ouverts dans les grandes cités et tenus par les Frères des Ecoles chrétiennes et les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, l'on compte 594 écoles franco-indigènes réunissant, suivant les statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 1939, 31.684 élèves.

Il existe, d'autre part, 50 établissements hospitaliers entretenus par les missions catholiques (hôpitaux, maternités, dispensaires et crèches).

Les confessions protestantes, dont l'activité récente paraît avoir été la cause de la réglementation qu'institue le décret du 16 janvier 1939, représentées aujourd'hui par l'association pour le maintien et le développement du culte protestant dans les colonies et pays de protectorat, et surtout par la Christian Church Missionary Alliance qui a formé en mars 1939 une association dénommée l'« Eglise évangélique de l'Indochine », jouissent, elles aussi, de la liberté du culte dans les territoires d'administration directe ; mais leur évangélisation dans les pays de protectorat s'était heurtée à une certaine intolérance. Cet ostracisme a cédé aux sollicitations diplomatiques des Etats-Unis d'Amérique.

M. Philippe Grandjean rappelle que c'est afin

de résoudre « la question épineuse de la liberté du culte et d'évangélisation accordée aux pasteurs protestants français et surtout aux missionnaires de la Christian Church Missionary Alliance » qu'ont été promulguées en Annam (4 décembre 1929), au Tonkin (22 mars 1930), au Cambodge (1<sup>er</sup> avril 1930), au Laos (29 mars 1930) des ordonnances royales et arrêtés proclamant la liberté du culte et de l'œuvre évangélique des pasteurs protestants français, réservant une procédure d'autorisation préalable aux requêtes présentées par les missions étrangères de tous cultes ou les ministres étrangers de tous cultes.

Il convient de retenir — et cette considération légitimera les critiques formulées ci-avant contre le décret du 16 janvier 1939 et les critiques qui suivront — que, dans les pays protégés, la liberté des cultes catholiques et protestants étant reconnue, tant par les dispositions précitées qu'en ce qui touche spécialement le culte catholique, par les traités avec l'Annam des 17 juin 1787, 5 juin 1862, 15 mars 1874, 6 juin 1884 ; avec le Cambodge du 11 août 1863, la reconnaissance de la personnalité morale de ces congrégations et associations religieuses est un fait incontesté.

Dans les limites des seuls territoires français de l'Indochine, bien que la situation soit plus complexe, l'historique du statut des congrégations catholiques exposé par M. Philippe Grandjean prouve qu'aux yeux des pouvoirs publics, ces missions ont jusqu'à présent disposé des attributs dévolus aux personnes morales autorisées.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sur le contrat d'association, n'a jamais été promulguée en Indochine, non plus que celle du 9 décembre 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat et sur l'exercice du culte. Y ont été seuls rendus applicables la loi du 2 janvier 1817, l'ordonnance du 14 janvier 1831 et le décret du 3 avril 1880 sur la tutelle administrative des congrégations religieuses, de sorte que les missions religieuses sont placées, en droit, sous le contrôle administratif et que, spécialement, les congrégations non autorisées en France devraient faire approuver et vérifier leurs règlements et statuts.

En fait, les dispositions ci-dessus énoncées sont restées lettre morte, de même que celles des articles 291 et suivants du code pénal soumettant à l'agrément du Gouvernement la formation des associations religieuses sous la sanction des peines de l'article 292 du même code. (Dissolution de l'association formée sans autorisation et amende contre les chefs, directeurs et administrateurs.)

Bien mieux, le décret du 21 février 1933 (1) réglementant en Indochine le contrat d'association, qui laisse subsister les articles 291 et 292 du code pénal, modérant toutefois les pénalités que ce dernier édicte, dispose que les associations religieuses, les congrégations chinoises, les établissements d'enseignement privé demeurent

regis par les textes spéciaux qui les concernent, excluant par là même les associations religieuses de l'application des dispositions de ce décret. A la vérité, dans la colonie, aucun texte spécial n'a ni défini, ni organisé le statut des congrégations religieuses qui y sont installées ; elles ont été considérées comme régulièrement autorisées dans tous leurs rapports avec les pouvoirs publics, et d'ailleurs la plupart justifiaient d'une autorisation expresse délivrée dans la Métropole.

Il est important de noter que les prescriptions relatives à l'exercice du culte après la séparation des églises et de l'Etat ne pouvaient recevoir aucune exécution en Indochine, faute de promulgation de la loi du 9 décembre 1905, et pour cette raison péremptoire qu'il n'y avait pas de clergé séculier et que la célébration du culte catholique notamment était assurée sans rémunération de l'Etat par les prêtres membres des congrégations établies dans le pays et aussi dans des édifices dont ces congrégations sont propriétaires.

C'est en présence de cette situation de fait et de droit que le Département des Colonies abordait l'étude d'un problème qui consistait à organiser le statut juridique des missions religieuses.

L'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 janvier 1939 dispose que les missions religieuses pourront, pour être représentées dans les actes de la vie civile, constituer des conseils d'administration.

Ce premier article, dans une interprétation raisonnable, aurait pu laisser croire que le décret n'a pour objet que de réglementer la représentation des missions religieuses en Indochine et consacre la reconnaissance de leur personnalité juridique. L'article 4, qui définit les conseils d'administration, conduit à une interprétation toute différente : « Les conseils d'administration, dispose-t-il, sont des personnes morales, investies de la personnalité civile. » Il s'ensuit qu'une congrégation religieuse autorisée, les Missions étrangères par exemple, autorisées par lettres patentes de 1668, 1775, 1815 et 1823 et par le décret du 2 germinal an XIII, serait privée en Indochine de la personnalité civile, dont elle jouit en France.

Tout doute sur l'exactitude de cette interprétation est levé par la lecture des paragraphes suivants de cet article : « Ils peuvent (les conseils d'administration), à ce titre (c'est-à-dire en tant que personnes morales) et sous les réserves inscrites au présent décret, acquérir, posséder ou aliéner, au nom et pour le compte de la mission représentée, tous biens meubles et immeubles, tous droits mobiliers et immobiliers et tous intérêts généralement quelconques. Ils ont pleins pouvoirs pour administrer et disposer en ce qui concerne les biens appartenant à la mission. Ils peuvent ester en justice et y défendre. »

Cette confusion entre la personnalité du mandant et du mandataire est bien troublante, alors qu'il est de règle que la personnalité du man-

(1) *J. Off. Rép. franç.* du 26 février 1933, p. 1918.

dataire disparaît quand il traite au nom du mandant et que toutes les législations et parmi elles la législation française, admettent qu'une personne capable peut être représentée par un incapable. Il faut admirer qu'un conseil d'administration, c'est-à-dire un organisme qui, comme son nom paraît l'indiquer, ne devrait posséder que des pouvoirs de représentation, puisse, à l'occasion des opérations qu'il traite pour le compte de son mandant, demeurer un être moral distinct.

Le décret du 16 janvier 1939 va d'ailleurs plus loin et, dans son article 16, prévoit qu'il y aura une véritable mutation des biens meubles et immeubles appartenant à la congrégation au profit du conseil d'administration : « Seront exonérés du versement des droits de mutation entre vifs les conseils d'administration auxquels seront attribués ou transférés par leurs détenteurs actuels les biens meubles et immeubles des missions religieuses. »

Le texte n'envisage pas seulement l'hypothèse où des fidéi-commissaires transféreraient aux conseils d'administration les biens acquis pour le compte de la congrégation ; il exclut en tout cas que ce transfert puisse être réalisé au nom de la congrégation elle-même.

Comment imaginer qu'une association religieuse, soucieuse de ses intérêts matériels, dont dépendent ses intérêts spirituels, se pliera à de telles prescriptions et se jettera dans ce chaos juridique ?

Au vrai, l'auteur du décret du 16 janvier 1939 a eu la hantise des associations diocésaines et n'a cessé de confondre le clergé séculier et le clergé régulier. Cette confusion est manifeste dans l'exposé des motifs, où le Ministre exprime qu'il a entrepris par ce texte de combler la lacune résultant de la non-application aux colonies et pays de protectorat du régime de la séparation des églises et de l'État.

De quoi s'agissait-il donc ? Il s'agissait, soit de conférer l'autonomie aux établissements qu'ont créés dans les colonies les congrégations dont la maison-mère a son siège dans la Métropole, où elle jouit de l'autorisation administrative ; soit d'octroyer la reconnaissance administrative à des congrégations qui ne l'ont en France ni sollicitée ou obtenue. On comprend mal que, pour parvenir à ces fins, le Ministre des Colonies ait cru indispensable de donner le jour au monstre juridique qu'est cet organisme hybride, dénommé « conseil d'administration ».

Sous d'autres aspects, le décret est encore critiquable et sera condamné par les intéressés. Aussi que le rappelle M. Philippe Grandjean, il est contraire au droit canon que l'autorité spirituelle de l'évêque puisse être mise en échec par deux autres membres du conseil d'administration qui sont des religieux placés sous sa subordination. Encore que cette opposition ne soit guère concevable et apparaisse bien théo-

rique, il y a des principes sur lesquels on ne transige pas.

Ainsi M. Philippe Grandjean a pu conclure : « Quoi qu'il en soit, la hiérarchie catholique peut difficilement adopter les termes actuels du décret concernant la création et le fonctionnement des conseils d'administration. Or, il ne faut pas oublier que la formation de ces conseils n'est pas obligatoire, mais simplement facultative. Ce décret, si péniblement échafaudé en huit ans, serait-il donc condamné à rester lettre morte pour les missions catholiques ? Ou bien le modifiera-t-on sur les points litigieux ? Souhaitons que, dans un temps proche, cette deuxième éventualité se réalise. »

André DURETESTE.

## VARIÉTÉS

### TOKYO EN TEMPS DE GUERRE

Une Anglaise, résidant à Changhaï, devait, ces temps derniers, après une brève visite à Pékin et à Tientsin, se rendre à Tokyo. Elle a écrit à un correspondant du *Times*, pour qui elle avait une lettre d'introduction, qu'on lui avait conseillé de ne pas aller seule au Japon en ce moment, et qu'elle préférerait s'embarquer pour l'Afrique du Sud ; car elle en a assez des bandits et des fils de fer barbelés.

Sur quoi le correspondant proteste (1), non sans humour : une femme, même seule, ne court pas plus de dangers dans la capitale du Japon qu'en Afrique australe ni que dans le quartier de South Kensington à Londres, et quelques bandits, des réseaux de fils de fer barbelés, seraient bien vus à Tokyo, car ils mettraient un peu d'animation dans une ville assez somnolente... pour les Européens. La dame, débarquant à Kobé, aurait pu, par malchance, tomber sur un douanier trop zélé qui, durant deux heures, eût fouillé ses bagages pour y chercher livres ou journaux séditionnaires ; elle aurait pu trouver le trajet Kobé-Tokyo ennuyeux et peu confortable, mais il ne dure que neuf heures et les trains arrivent à l'heure ; et là se seraient bornés les « dangers » courus par elle.

\* \*

La guerre, en effet, n'a guère troublé les Japonais ; la vie continue normalement. La Chine semble d'autant plus lointaine qu'on en est séparé par la mer, aussi lointaine que l'Amérique le paraissait aux Anglais pendant la guerre de l'Indépendance ; la presse, sévèrement surveillée par la censure, ne laisse passer que des nouvelles rassurantes ; aucune ville nipponne n'a été bombardée ; les produits alimentaires ne manquent pas et, aussi longtemps que

(1) Cf. le *Times* du 23 mars 1939.

l'on peut manger à sa faim, le peuple supporte sans récriminer restrictions et désagréments.

Pour l'Anglais, il est vrai, la vie manque de gaieté : ni films modernes ni musique occidentale ; il ne peut danser dans les établissements publics qu'avec sa femme légitime, non avec son « amie » ; la permission de la police est nécessaire pour organiser un bal dans une maison particulière ; il éprouvera quelque difficulté à importer des produits européens et à envoyer de l'argent chez lui ; sauf s'il appartient au service diplomatique, il ne pourra obtenir que 20 gallons (90 litres) d'essence par mois et, la plupart des automobiles étant américaines et consommant beaucoup, cela ne permet pas de longues randonnées ; enfin, depuis la guerre, la plupart de ses amis japonais, estimant qu'il appartient à un pays qui est l'ennemi public n° 1, l'ont « laissé tomber » : d'où un certain sentiment d'isolement.

Il en va tout autrement pour l'indigène : la guerre ayant provoqué un « boom », il a plus d'argent à dépenser ; les restaurants font de brillantes affaires ; théâtres et cinémas sont toujours pleins ; et le nombre des *geishas* a augmenté de deux mille, ce qui est un signe incontestable de prospérité.

P. M.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**Manifestations de loyalisme.** — A l'occasion du Nouvel An, les souverains protégés ont prononcé des allocutions radiodiffusées.

L'Empereur Bao-Daï s'est exprimé le premier en ces termes :

Au moment où l'Empire français, dans un élan unanime, concentre ses efforts pour réaliser le plan d'action établi par le Ministre des Colonies Georges Mandel, je tiens à renouveler l'assurance que l'Annam, conscient de la mission qui lui incombe, met toutes ses forces à la disposition de la France.

Je viens de prendre un nouveau contact avec toutes les provinces de mon empire et j'ai constaté l'unanimité des sentiments d'attachement de mes sujets au grand pays qui, avec son alliée l'Angleterre, s'est fait le champion des opprimés et de la cause du droit et de la liberté.

Le Roi du Cambodge a pris ensuite la parole pour dire :

Nous avons déjà affirmé, lors de la déclaration de guerre, et nous avons fait confirmer par les actes de notre Gouvernement que, dans toutes les conjonctures, le sort de notre royaume serait indissolublement lié à celui de la France et que toutes les ressources du Cambodge seraient consacrées à l'œuvre commune. Nous le confirmons solennellement.

**Participation plus étendue des indigènes aux assemblées locales.** — Par un récent décret, M. Georges Mandel a remanié la compo-

sition des Conseils municipaux des trois villes les plus importantes de l'Indochine : Saïgon, Hanoi et Haïphong.

Dorénavant, sur un total de dix-huit membres titulaires, le nombre des conseillers annamites sera de dix alors qu'il n'était que de six jusqu'à présent. Prise isolément, cette réforme est des plus modestes ; mais elle s'in'ègre dans le cadre du programme d'ensemble que poursuit le Ministre des Colonies dans la réforme des institutions indochinoises.

Dans son rapport de présentation au Président de la République, M. Mandel lui-même a précisé le vrai caractère de ces réformes.

Les populations indochinoises, dit-il, ont spontanément consenti, pour la défense nationale, les sacrifices les plus substantiels. Les levées de jeunes soldats, les recrutements de travailleurs se poursuivent à un rythme rapide. L'Indochine, au surplus, pour la commune sauvegarde de l'Empire, ne fournit pas seulement des hommes. Elle assume, depuis plus d'un an, toutes les charges financières correspondant à l'effort de défense accompli sur son propre sol. Au cours des derniers mois, les assemblées indochinoises ont augmenté encore cette contribution volontaire ; l'institution d'un fonds d'armement, la création de taxes supplémentaires ont mis tout l'excédent des ressources de la colonie à la disposition de la défense nationale. Nos protégés font ainsi des sacrifices identiques à ceux de tous les citoyens français ; ils assument les mêmes devoirs ; il est juste qu'ils soient appelés à jouir des mêmes droits.

Mais il serait vain d'affirmer de tels principes si les réalisations correspondantes étaient indéfiniment ajournées.

Cette mesure à caractère purement local rejoint donc celles, prises précédemment, qui ont pour but d'associer plus largement nos protégés à la gestion de leurs propres intérêts : amélioration de leur statut, élargissement du corps électoral indigène, réforme du grand Conseil des intérêts économiques et financiers.

**Avantages particuliers accordés aux engagés indochinois.** — Pendant la durée de la guerre, tout Annamite qui demandera à s'engager aura droit à une prime d'incorporation de \$ 5.

Les engagés volontaires seront admis, selon leur degré d'instruction, à suivre les cours d'élèves gradés.

A leur embarquement pour la métropole, ils toucheront une prime de \$ 10 et un mois de solde.

Les familles des volontaires résidant en France ou à l'étranger toucheront également des indemnités mensuelles : \$ 3,50 pour la femme et \$ 1 pour chaque enfant jusqu'au quatrième.

L'administration a décidé, d'autre part, d'accorder aux familles de volontaires une allocation supplémentaire qui variera selon la situation dans laquelle elles se trouvent.

Enfin, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1939, ceux qui demanderont à s'engager pour la durée de la guerre ne seront pas enrôlés comme ouvriers non spécialisés.

**L'économie indochinoise et la guerre.** —

Le premier mois de la guerre n'a pas affecté de façon sensible le commerce extérieur de l'Indochine : les résultats de septembre 1939 ont été du même ordre que ceux des mois précédents. En effet, les exportations indochinoises ressortent à 373.000 tonnes en septembre 1939 contre 376.000 tonnes en août et 393.000 tonnes pour la moyenne des huit premiers mois de 1939. Il est vrai que leur valeur s'est abaissée de 293 millions de francs en août à 253 millions en septembre, diminution généralement imputable à la variation des prix des produits exportés. Les importations ont été très actives avec 58.000 t. contre 53.000 (moyennes des huit premiers mois de 1939) et 69.000 au mois d'août.

Le commerce de l'Indochine avec la Métropole et les autres colonies a donné 101 millions pour les exportations et 141,5 millions pour les importations.

Les sorties de riz et dérivés ont légèrement faibli en septembre : 121.000 tonnes au lieu de 126.000 en août. Si les expéditions vers la France ont été moins importantes, par contre les sorties à destination des colonies françaises (de l'Afrique Occidentale Française en particulier) ont augmenté.

L'acheteur principal sur le marché indochinois n'a pas changé. Ce sont les Indes britanniques, qui se classent avant l'Extrême-Orient. L'activité des relations avec Cuba a subsisté. Et on a pu souligner que les exportations de maïs ont atteint 59.000 tonnes, dont 16.000 tonnes sur le Japon et la Grande-Bretagne.

Pour le mois d'octobre 1939, les statistiques provisoires ont fait ressortir les chiffres suivants : exportations de riz et dérivés, 83.000 tonnes ; de maïs, 40.000 tonnes ; de charbon, 160.000 t. ; de caoutchouc, 5.100 tonnes.

On note que les cours du riz à Saïgon sont demeurés stables, pendant le mois d'octobre 1939, bien qu'ils aient fléchi au Tonkin. Les cours du maïs, qui avaient baissé en septembre, se sont relevés et se sont maintenus en octobre, tandis que les cours du caoutchouc ne cessaient de progresser.

Si les prix de détail des denrées importées d'Europe ont augmenté, en raison de la majoration des taux de fret et d'assurance, par contre les prix des produits de consommation indigène ont fléchi, en raison surtout de la baisse du riz tonkinois. Pour septembre, les recettes budgétaires totalisent 8.790.000 piastres contre 9.085.000 en août, mais cette légère diminution est d'ordre exclusivement saisonnier.

La situation mensuelle de la Banque de l'Indochine fait ressortir, pour septembre 1939, une augmentation de l'encaisse en devises et de la circulation des billets. Les comptes courants et de dépôts marquent une augmentation d'un million de piastres. A la Bourse de Paris, les valeurs indochinoises ont manifesté une grande activité, L'indice d'ensemble s'est élevé de 51, en août et septembre, à 59 en octobre. La hausse a été parti-

culièrement remarquable pour les plantations et les valeurs industrielles.

Les recettes des chemins de fer et le tonnage des navires entrés dans les ports de Saïgon et de Haïphong prouvent que l'activité des transports n'a pas été affectée sensiblement par les conséquences de la guerre. L'extraction de la houille est maintenue à un niveau supérieur de 10 p. 100 environ à celui de 1938.

**L'industrie du bâtiment.** — Les indications récemment publiées par les services de la statistique sur l'activité de l'industrie du bâtiment, montrent que le mouvement de reprise amorcé en 1936, accentué en 1937, a continué à se confirmer nettement en 1938.

Pour les cinq principales villes de l'Indochine (Saïgon, Cholon, Hanoï, Haïphong, Pnom-Penh) l'indice de la construction en maçonnerie, calculé sur la base 100 en 1932, tombé à 82 en 1933, remonté à 94 en 1934, fléchi à 93 en 1935, s'est élevé à 116 en 1936 et à 170 en 1937, pour atteindre 200 en 1938.

Pour Saïgon, la courbe atteint son point le plus bas à 63 en 1935, pour remonter à 136 en 1936 et, en 1937, à 155, point auquel elle est restée en 1938. A titre indicatif, voici le détail des autorisations de construire accordées en 1938 : compartiments à rez-de-chaussée, 91 ; à étage, 23 ; maisons à rez-de-chaussée, 32 ; à étage, 23 ; divers, 40 ; au total, 209 constructions neuves en maçonnerie.

Pour Hanoï, la courbe est plus frappante. L'indice, calculé, comme plus haut, sur la base 100 en 1932, tombe à 84 en 1933, remonte à 115 en 1934, retombe à 107 en 1935, puis, dès lors, suit une progression franche et constante : 164 en 1936, 280 en 1937, 327 en 1938. Cette année-là furent délivrées 337 autorisations de construire à neuf en maçonnerie (compartiments à rez-de-chaussée, 31 ; à étage, 143 ; maisons à rez-de-chaussée, 4 ; à étage, 118 ; divers, 39).

A Hanoï, contrairement à ce qui s'est passé à Saïgon, le nombre des nouvelles maisons à étages a été plus élevé et de beaucoup, que celui des constructions ne comportant qu'un rez-de-chaussée.

**La Fraternité indochinoise.** — L'Impératrice Nam Phuong a accepté la présidence d'honneur de la « Fraternité franco-indochinoise ».

Pour patronner cette œuvre de guerre, dont l'*Asie Française* a déjà parlé (cf. la p. 21 de 1940), nulle personnalité n'était plus hautement qualifiée que la souveraine qui symbolise si parfaitement dans ses pensées et dans ses actes l'esprit d'union franco-annamite.

L'organisation en est identique en Annam, au Tonkin, en Cochinchine, au Laos et à Kouang-Tchéou, et elle a déjà réuni des fonds dépassant 2.040.000 francs.

Des milliers de tricots, chaussettes, couvertures, pyjamas, etc... partent par chaque bateau. Les dons sont remis au nom de la Fraternité

et ont été si bien reçus que des demandes nouvelles sont venues. La contribution de la Fraternité pour les achats d'autos sanitaires et l'activité des ouvriers ne se ralentissant pas, l'œuvre va pouvoir élargir son champ d'action vers les foyers organisés dans chaque centre ouvrier indochinois de la Métropole et donner ainsi une nouvelle marque de son intérêt à ces travailleurs qui ont contribué à la force de la France et à sa puissance. La « Fraternité » travaille en collaboration avec la Croix-Rouge dans les villes de l'Indochine où celle-ci a des Comités.

### COCHINCHINE

**L'utilisation du coprah.** — Les fibres extraites du brou de la noix de coco possèdent des qualités remarquables : imputrescibilité, légèreté, élasticité, résistance à l'usure, pouvoir thermique isolant, capables de les faire rechercher pour de multiples usages.

Or la Cochinchine possède de 30.000 à 35.000 ha. de cocotiers qui pourraient facilement fournir 12.500 tonnes de fibres peignées et nettoyées, chaque fruit en produisant environ 125 grammes (ce qui correspond à 100 millions de fruits par an).

Cette énorme réserve de matières premières pourrait devenir une source de richesse pour la colonie. Afin de l'utiliser, le Gouvernement général de l'Indochine a avancé à la Coopérative de Mytho les fonds nécessaires pour l'achat de quelques machines à peigner et à trier les fibres. L'usine de Mytho est désormais en mesure de fabriquer, à l'heure, 300 kilogrammes de fibres parfaitement travaillées, dont 200 kilogrammes en fibres longues tissables. En travaillant à deux équipes et 300 jours par an, elle peut fournir un millier de tonnes de fibres longues et moitié autant de fibres courtes, utilisant ainsi un huitième de la production totale du pays.

Cet effort doit être amplifié. En effet, la France achète chaque année à Ceylan et aux Indes, grands fournisseurs du marché mondial, 2.500 à 3.000 tonnes de câbles et cordes de coco travaillées en fibres susceptibles d'être tissées. Elle achète également 1.700 tonnes de fibres (1.200 longues pour la brosse et 500 courtes pour la bourre) qui sont triées par des machines spéciales. La Cochinchine pourrait, dans l'avenir, bénéficier de ces exportations vers la Métropole.

De son côté l'Indochine achète chaque année aux Indes pour 5 millions de piastres de sacs de jute pour le riz. Or on pourrait, avec des fibres bien travaillées, fabriquer des sacs à céréales. Il ne manque, pour ce faire, que des machines et un peu d'expérience industrielle.

Devant les résultats obtenus par l'usine de Mytho, les services techniques du Gouvernement général songent déjà à faciliter l'ouverture d'une usine à tisser pour la production de sacs et de sparteries en fibres de coco.

**Maïs et soja.** — Des instructions ministérielles prescrivant la production intensive du

maïs, du soja et du ricin, le Gouvernement de la Colonie a invité les concessionnaires des terrains domaniaux, y compris les anciens combattants, à participer à la culture de ces produits.

Par arrêté du 28 décembre 1939, les concessionnaires provisoires de terrains originellement affectés à l'hévéaculture ont été autorisés à planter, à leur choix, du maïs, du soja ou du ricin.

Le Chef d'Administration locale a demandé aux administrateurs des provinces d'intervenir auprès des planteurs, dont les terrains, spécialement ceux déjà défrichés, sont libres, à collaborer par la culture de ces produits au ravitaillement de la Métropole en temps de guerre.

### ANNAM

**Les femmes annamites devant la guerre.** — Comme S. M. Bao-Daï, qui a renoncé en hâte à son séjour (à peine commencé) en France, pour rentrer dans ses états et s'y mettre au service du pays protecteur, S. M. Nam-Phuong, impératrice d'Annam, a mis, elle aussi, au service de la France, l'influence morale dont elle jouit, et qui vient de ce qu'elle est le premier symbole de l'heureuse évolution de la femme annamite vers le modernisme, en entraînant l'unité morale de toutes les femmes annamites dans une affection totale et dévouée pour la nation protectrice.

L'histoire d'Annam a connu de remarquables femmes guerrières qui sont restées des figures d'héroïnes nationales. Ainsi Trung-Trac et sa sœur, devenues reines et, après leur mort, saintes, qui, sous la domination chinoise, en l'an 40 après J.-C., levèrent l'étendard de l'indépendance pour leur pays ; ainsi encore Trieu-An, qui combattait le buste nu assise sur un éléphant, au dire de la légende, et qui chassa également les Chinois.

Les temps sont changés. Il ne s'agit plus de recrutement de guerrières annamites, mais une autre aide des femmes annamites s'avère possible grâce à l'évolution des mœurs résultant de l'influence française qui imprègne le vieil Annam. Des gestes touchants le prouvent déjà.

La femme annamite d'autrefois ne manquait pas d'autorité dans le foyer, mais elle devait se cantonner dans ce foyer. Au cas d'une guerre, elle ne pouvait qu'encourager et stimuler l'ardeur et la décision des hommes, ou quand elle allait jusqu'au sacrifice, c'était en agissant comme une mère dont l'histoire nous a gardé le nom : voyant que, à cause d'elle, son fils unique, sans avoir peur, hésitait à partir au combat, elle se donna la mort, pour le débarrasser de ce souci de piété filiale et l'engager à faire doublement son devoir, pour la venger et pour venger la patrie.

Aujourd'hui, après cinquante ans d'administration française, l'instruction des jeunes filles annamites a fait d'immenses progrès, et une éducation moderne permet aux jeunes filles et aux jeunes femmes de se mêler sous certaines conditions à la vie sociale. De nombreuses

œuvres médicales et sociétés de bienfaisance sont des œuvres essentiellement féminines et, en Annam notamment, S. M. Nam-Phuong en préside personnellement les plus importantes. La Croix-Rouge a formé de nombreuses élèves et délivré des diplômes d'infirmières. On a donc enregistré, tant au Tonkin qu'en Annam et en Cochinchine, des demandes de jeunes filles d'Annam qui voudraient venir en France apporter leur concours aux services médicaux du front ou à tous autres services utiles à la défense nationale. Leurs familles, même celles des mandarins et des traditionalistes, sont loin d'être fermées à la compréhension d'une telle vocation, laquelle, autrefois, aurait paru aventureuse. Certes, la présence personnelle sur la terre de France, tout récemment, des Souverains et de la Famille Impériale d'Annam y est pour quelque chose ; mais, pour le reste, c'est le cheminement normal des idées françaises.

Il y a donc un désir, une volonté des femmes les plus instruites et les mieux éduquées d'Annam de se mettre au service de la France. Ce fait constitue un beau et éloquent témoignage des forces de la France et son Empire.

### TONKIN

**Loyalisme bouddhique.** — L'association bouddhique vient d'inviter toutes les pagodes du pays à réciter chaque jour des prières pour la victoire de la France et de ses Alliés. Ce geste prouve, une fois de plus, le profond loyalisme de la grande communauté bouddhique indochinoise envers la France, loyalisme qui s'est déjà affirmé lors de la guerre 1914-1918.

**Création d'une école d'assistantes sociales.** — M. le Gouverneur Général Catroux a signé un arrêté créant à Hanoï une école d'assistantes sociales chargées, sous le contrôle médical, d'entrer en contact étroit avec les populations, d'y vulgariser les mesures d'hygiène de tous ordres en servant d'intermédiaires entre les médecins et les malades pour orienter vers les centres de traitement appropriés les malades négligents, honteux ou ignorants.

Les assistantes sociales recevront une formation et une éducation techniques du type polyvalent, mais leur activité s'étendra plus particulièrement à la lutte contre les maladies vénériennes et la tuberculose, ainsi qu'à l'application des mesures ayant pour but la protection de la maternité et de l'enfance.

### LAOS

**Les routes.** — Les chantiers de routes du Moyen et du Bas-Laos connaissent une activité sans précédent depuis le retour de la saison sèche.

Sur la route coloniale n° 13, entre Savannakhet

et Paksé, 5.000 coolies s'efforcent de terminer avant les pluies les importants travaux de terrassement entrepris sur cette section de la grande artère laotienne. Le Résident supérieur Touzet, lors d'un récent passage dans la province de Savannakhet, s'est arrêté au pont de la Sébanghieng, actuellement en construction, qui sera vraisemblablement terminé au mois d'octobre 1940. Cet ouvrage mesurera 215 mètres.

Après avoir inauguré le pont de la Sédone, long de 210 mètres, construit par les anciens Etablissements Eiffel (cf. notre numéro de janvier, p. 22), le Chef d'administration locale a visité le camp des prisonniers qui travaillent à la construction de la route 13. Il a constaté que l'essai d'utilisation de la main-d'œuvre pénale tenté il y a quelques mois a pleinement réussi.

Le 2 décembre, il arrivait à Saravane pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de diverses routes et pistes destinées à assurer la desserte du plateau des Bolovens, région de culture du caféier. Puis il a inspecté la piste qui, partant de Saravane et passant par Ban Chaling et Ban Chavane, doit permettre ultérieurement la liaison avec Faï-Foo en Annam. La construction de cette route de pénétration hâtera la pacification définitive de la haute région kha.

## Levant

### GÉNÉRALITÉS

**L'Italie et le pétrole du Proche-Orient.** — Il n'est pas besoin de rappeler ici que l'Italie, en même temps que de charbon, manque de pétrole et que ses ressources en carburant sont très inférieures à ses besoins. L'Albanie ne donne en effet que peu de pétrole ; quant à l'essence synthétique fabriquée à grands frais à Bari — et aussi ailleurs — elle ne saurait prétendre en aucune manière remplacer un produit naturel ; elle coûte trop cher et ne peut être employée abondamment. Ainsi s'explique-t-on les restrictions qui frappent actuellement l'essence en Italie ; les particuliers n'en peuvent obtenir que 30 litres par mois, au prix de 5 livres (11 francs français) le litre ; ainsi s'explique-t-on aussi que l'Italie cherche à se procurer du pétrole et à disposer de gisements pétrolifères. Elle l'a essayé en Afrique orientale (c'est un des aspects de sa politique africaine que l'on ne saurait oublier) et elle l'a de même essayé et l'essaie encore dans le Proche-Orient.

Des trois grandes régions pétrolifères de cette partie de l'Asie — en dehors de laquelle nous laissons les pétroles de l'Arabie, dont les Américains semblent s'être assurés l'exploitation — une lui échappe complètement : celle de l'Iran méridional, qu'exploite l'Angleterre. La seconde,

celle de Mossoul, est également exploitée par l'Angleterre, mais avec une participation française d'une certaine importance et une participation italienne sensiblement plus réduite. Reste la région caucasienne de Bakou, sur la Caspienne, dont l'exploitation est faite par les Soviets. C'est de ce côté que l'Italie souhaite surtout obtenir du pétrole ; de là, ses efforts pour nouer des rapports étroits avec le Caucase et pour développer les rapports italo-russes ; de là, l'envoi de nombreuses missions plus ou moins commerciales, dont l'une fut présidée par le général Graziani ; de là peut-être, en partie, l'établissement des Italiens dans le Dodécacanèse, peu éloigné des Détroits donnant accès à la Mer Noire, sur laquelle se trouve Batoum, aboutissement de la pipe-line du Caucase ; de là, dans tous les cas, l'attention avec laquelle la presse fasciste surveille les événements d'Asie mineure, les plans d'opérations éventuelles dans ce pays et les avertissements donnés par elle sur l'importance des intérêts italiens dans la Méditerranée orientale.

**La conférence de l'Entente balkanique.** — Le Conseil permanent de l'Entente balkanique a tenu sa conférence annuelle à Belgrade, du 2 au 4 février, sous la présidence du Ministre des Affaires Étrangères de Turquie, M. Saradjoglou. Les trois Ministres des Affaires extérieures de Yougoslavie, de Roumanie et de Grèce ont participé à cette réunion dont M. Saradjoglou avait nettement précisé le but quand il avait dit à la presse :

Vous n'ignorez pas que la Turquie, en présence de cette guerre, n'est pas neutre, mais seulement en dehors de la guerre. Vous n'ignorez pas non plus que garder sa neutralité ou être en dehors de la guerre signifie prendre toutes les mesures nécessaires pour que la flamme de la guerre n'embrase point nos foyers.

Ces mesures, seules capables de sauver la paix, le Conseil de l'Entente balkanique les a adoptées durant les trois jours qu'il s'est réuni à Belgrade. Il a en même temps décidé — comme M. Saradjoglou l'avait donné à comprendre en disant que « l'Entente balkanique... ne manquerait pas de sortir fortifiée de cette réunion » — de prolonger le pacte balkanique pour une nouvelle période statutaire de sept ans, à partir du 9 février 1941, et a proclamé « l'intérêt commun des quatre Etats au maintien de la paix dans l'ordre et de la sécurité dans le Sud-Est de l'Europe ».

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Les inspections du Haut-Commissaire.** — Les visites officielles que M. Gabriel Puaux a faites dans les principales villes de la Syrie après s'être rendu à Damas (cf. le numéro de janvier 1940, p. 25) ont été empreintes du même caractère de cordialité et de bonne entente. A Homs, puis à Alep, puis, au retour, à Hama, partout le Haut-Commissaire de France a été reçu avec

les mêmes témoignages de sympathie et le même désir manifeste de complète harmonie, les autorités religieuses et civiles exprimant partout à M. Puaux les vœux formés par la Syrie pour la victoire de la France.

Entre Homs et Alep, à Maaret-Elnoman, le Haut-Commissaire avait reçu l'hommage des chefs bédouins.

**Contre la spéculation et la vie chère.** — Dès le lendemain de la déclaration de guerre, le Haut-Commissaire et le Général-Commandant en chef l'armée française du Levant avaient pris (on s'en souvient) une série de mesures tendant à assurer dans la mesure du possible la continuation de l'activité économique des pays sous mandat français et à garantir leur ravitaillement de toutes les manières. Mais les mesures prises n'ayant pu enrayer définitivement ni la spéculation ni la hausse des prix, le Haut-Commissaire a pris ses responsabilités en publiant, à la date du 26 janvier, trois importants arrêtés relatifs, l'un à la tarification et à la monopolisation du commerce extérieur du blé, le second à la démonétisation de l'or et le dernier à la stabilisation des loyers. Voici le texte du communiqué officiel par lequel M. Gabriel Puaux a annoncé aux populations des pays sous mandat l'entrée en vigueur des mesures prises par lui pour la tarification du blé et la monopolisation du commerce extérieur :

Le Haut-Commissariat a publié, le 4 janvier courant, un communiqué indiquant que les autorités responsables étaient fermement décidées à s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, aux manœuvres spéculatives tendant à une hausse injustifiée des prix du blé sur les marchés libanais et syriens.

Malgré cet avertissement, les prix de cette céréale ont subi, ces derniers jours, des majorations successives d'autant plus inadmissibles que des stocks disponibles très importants existent dans le pays, notamment dans la Syrie du Nord, et que l'exportation du blé est interdite.

En vue de mettre définitivement un terme à ces pratiques et de stabiliser les prix du blé, de la farine et du pain, le Haut-Commissaire a pris la décision de fixer, pour le blé, un prix de base qui ne pourra, en aucun cas, être dépassé et que la Direction Générale du Ravitaillement maintiendra en usant pleinement, si cela est nécessaire, de son droit de réquisition.

Compte tenu de la situation actuelle du marché et des différents intérêts en cause, le prix de base adopté est celui qui a été fixé par décision du 16 janvier courant du Mouhafez d'Alep, soit :

A Alep : 115 francs le quintal pour le blé baladi en vrac ;

115 francs le quintal pour le blé de Djezireh logé.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté 184/LR du 26 août 1939, ces prix approuvés à la date de ce jour par le Directeur Général du Ravitaillement sont devenus définitifs ; ils devront obligatoirement servir de base à la taxation du blé, et, partant, de la farine et du pain dans les autres villes et cazas de la Syrie et du Liban.

D'autre part, et pour assurer à cette décision son plein effet, aucune licence de sortie ne sera plus accordée pour cette céréale à des particuliers. Dans l'éventualité où des opérations d'exportations de blé sur la France, la Palestine ou tout autre pays étranger seraient jugées possibles et désirables, ces exportations seraient effectuées par le Service du Ravitaillement Général exclusivement, après achat des quantités nécessaires aux prix de base indiqués ci-dessus pour

la consommation intérieure. Les bénéfices éventuels pouvant résulter de ces opérations d'exportation seront acquis au compte du ravitaillement général. Ces mesures sont définitives et le Haut-Commissaire a donné à ses services l'ordre de veiller à leur stricte application.

Beyrouth, le 26 janvier 1940.

Non moins importantes sont les décisions relatives à la démonétisation de l'or ; elles peuvent se résumer ainsi : 1) la clause or est supprimée dans toutes les transactions à venir ; 2) en ce qui concerne les dettes civiles, le taux de conversion de la livre turque or est fixé à 13,96 la livre c'est-à-dire au cours fixé par l'arrêté du 21 septembre 1939 ; 3) en ce qui concerne les contrats commerciaux, la livre turque or voit son cours fixé désormais non point sur la base du marché de Beyrouth, mais sur la base des cours internationaux.

Le problème des loyers se trouve enfin tranché par différentes mesures, très simples, prises par le Haut-Commissariat pour garantir leur existence aux classes moyennes et pauvres et pour assurer sécurité et stabilité à la partie active de la population des pays sous mandat. Ces mesures sont les suivantes : 1) l'obligation de libeller désormais tous les contrats de location en monnaie syrienne ou libanaise, autrement dit dans la seule monnaie légale du pays ; 2) en cas de litige pour le renouvellement des baux échus ou à échoir en 1940 : a) prorogation au 31 décembre 1940 de tous les loyers échus antérieurement à la promulgation des arrêtés ; b) renouvellement d'office d'un an pour les loyers à échoir en 1940.

Parmi les mesures complémentaires prises en même temps par le Haut-Commissariat, signalons les nouvelles dispositions publiées le 21 janvier pour le contrôle du commerce extérieur, une réglementation précise de l'exportation des capitaux et des opérations de change.

**Un Conseil supérieur du Tourisme au Liban.** — Par l'arrêté n° 75, l'Etat Libanais a créé au milieu de janvier un Conseil supérieur du Tourisme et de l'Estivage qui, sous la présidence du directeur de l'Economie nationale, a pour mission d'étudier les questions relatives à l'organisation du tourisme et de l'estivage dans la contrée et de profuser, comme suite à cette étude, l'adoption des mesures les plus propres à en favoriser l'essor.

Les hôteliers n'étaient pas représentés par un des leurs parmi les membres de ce nouveau Conseil ; ils ont demandé à l'être, estimant jouer un rôle de premier plan dans l'encouragement de l'estivage et de l'hivernage.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

**Unanimité palestinienne.** — La grande fête musulmane du Courban Bairam a fourni

aux Arabes de la Palestine l'occasion de manifester leur esprit de solidarité intérieure comme aussi leur sympathie envers les démocraties. Des appels ont été lancés en faveur de l'oubli des querelles passées et ont invité tous les habitants de la contrée à se rallier à la cause pour laquelle combattent les Alliés.

#### Essor de l'économie palestinienne.

— En dépit des difficultés de toutes sortes d'abord intérieures, puis d'ordre international, qui se sont produites en Palestine au cours de l'année 1939, l'économie de la contrée a réalisé d'intéressants progrès durant ces douze mois. La preuve en est fournie par les quelques chiffres que voici : 61 entreprises industrielles ont été créées pendant ce laps de temps, alors que 21 usines préexistantes ont élargi leur champ d'activité en y ajoutant de nouvelles branches de production. Des 61 fabriques nouvelles dont il vient d'être question, 20 s'adonnent à la préparation des conserves, 20 sont consacrées à l'industrie textile, et les autres produisent des articles pharmaceutiques, des articles électriques, des instruments chirurgicaux, etc. Depuis le début de la guerre, on signale la création de 39 entreprises nouvelles.

**Etudiants irakiens en Suisse.** — *L'Asie française* a signalé naguère l'envoi, par le Gouvernement de Bagdad, de quelques étudiants irakiens en Allemagne. La situation créée par l'adhésion de l'Irak à la cause britannique rendant impossible pour ces étudiants la continuation de leur séjour dans les universités allemandes, ils ont passé en Suisse, et c'est dans les universités de ce pays qu'ils poursuivent maintenant leurs études supérieures, aux frais de leur Gouvernement.

**Aviateurs irakiens aux Etats-Unis.** — Une mission militaire composée de pilotes et d'ingénieurs des forces aériennes de l'Irak a été envoyée aux Etats-Unis pour s'y perfectionner pendant un an dans l'étude de l'aviation moderne. Elle doit en outre y effectuer un important achat d'avions pour le compte du Gouvernement du jeune royaume.

#### TURQUIE

**Relations économiques italo-turques.** — Une mission commerciale composée de représentants de différents ministères et présidée par M. Husayin Ragib Baydur, ambassadeur de Turquie en Italie, est arrivée à Rome au début de janvier. En plein accord avec une délégation italienne présidée par le sénateur Gianini, directeur des affaires commerciales du royaume, elle a décidé que les échanges économiques entre les deux pays pourraient être doublés, soit portés annuellement à 800 millions de liras. L'Italie livrera désormais à la Turquie certaines marchandises que l'Allemagne lui fournissait naguère.

Rappelons à ce propos que les échanges commerciaux entre Turquie et Italie ne sont plus aussi considérables que naguère; tout en se maintenant toujours à des chiffres relativement élevés, ils ont sensiblement fléchi par rapport à la décade 1921-1930, où les exportations d'Italie à destination de la Turquie avaient atteint une somme totale de 630 millions de lire.

**Pour respecter la neutralité.** — Dans le but d'éviter la capture de leurs bâtiments par la marine britannique, les capitaines de plusieurs vapeurs allemands étaient demeurés dans la mer Noire, où ils se trouvaient au début des hostilités. Mais ils n'y étaient pas restés inactifs, et ils avaient organisé entre Stamboul, Bourgas, Varna, et aussi les ports russes de la Crimée et du Caucase, un service de transport de marchandises destinées à l'Allemagne, et qui devaient être amenées en Europe Centrale, depuis les ports du bas Danube, par la voie du grand fleuve. Estimant contraire aux règles internationales une organisation de ce genre, les autorités turques ont notifié aux commandants de ces navires, dans le courant de janvier, qu'elles seraient dans l'obligation d'appliquer l'embargo sur leurs vapeurs, si le commerce de transit effectué par eux continuait par les ports de la Turquie.

### POSSESSIONS ITALIENNES

**Importance politique de Rhodes.** — Dans de récentes déclarations à l'*Action coloniale* italienne, M. de Vecchi di Val Cismon, gouverneur de l'île de Rhodes, a insisté sur le rôle et l'importance des possessions italiennes de la mer Egée, et qualifié Rhodes de « phare allumé dans l'Orient méditerranéen pour guider les navigateurs ». Si les îles italiennes du Dodécannèse sont des territoires individuellement petits quant à la superficie, ils sont des plus importants pour la politique fasciste; quant à l'île de Rhodes, plus étendue (1.400 kmq. environ), elle est appelée à devenir « un phare de lumière romaine dans la Méditerranée Orientale, et les navigateurs de la politique devront en tenir compte demain avant de fixer leur route. »

### CHYPRE

**La récolte des agrumes.** — On évalue à environ 25.000 caisses la production de Chypre en agrumes (oranges, grape-fruits et citrons) au cours de l'année 1939. Au début de décembre, plus de 5.000 caisses de la récolte avaient déjà été expédiées en Angleterre; d'autre part, le Gouvernement norvégien venait d'accorder aux agrumes chypriotes une quote-part de 5 1/2 p. 100 le total des importations de fruits en Norvège. Aussi comprend-on que les cultivateurs cypriotes se montrent optimistes au sujet de l'écoulement de leur récolte d'agrumes.

## Extrême-Orient

### CHINE

#### L'effort pour la paix entre Chine et Japon.

— En adressant au Maréchal Tchiang Kai Chek, à la fin de décembre, le message dont notre chronique de janvier a donné le texte (cf. la p. 27), le Président du groupe « orthodoxe » du parti Kouomintang, Wang Ching Wei, faisait état d'un accord intervenu entre lui et les dirigeants japonais. « Les bases de la paix ont été posées », déclarait-il; quelles étaient exactement ces bases? Le journal chinois *Ta Kung Pao* ayant prétendu les faire connaître dans son édition de Hong-Kong, des démentis ont été publiés successivement par l'ancien collaborateur du Maréchal Tchiang Kai Chek comme par les Japonais. Le *Central Daily News*, l'organe de Wang Ching Wei, a déclaré que le document dont le journal de Hong-Kong a donné le fac-similé photographique ne correspond ni aux demandes initiales des Japonais, ni aux termes mêmes de l'accord signé le 30 décembre dernier. De son côté, le porte-parole de l'Ambassade du Japon a nié qu'entre les Japonais et Wang Ching Wei un accord tel que celui dont a parlé le *Ta Kung Pao* fût confirmé.

Il y a cependant eu des pourparlers, sinon même peut-être un projet d'accord, entre Wang Ching Wei et les représentants des autorités japonaises de Changhaï. « Le temps n'est pas encore venu de publier le texte de l'accord véritable », a dit à la presse un secrétaire de l'ancien collaborateur de Tchiang Kai Chek. Par ailleurs, le représentant qualifié des autorités japonaises a reconnu qu'un accord a été annoncé à Tokio, au début de janvier, entre Wang et les dites autorités; mais jamais, les pourparlers ne dépassèrent ce stade préliminaire.

Pour quelles raisons? Convient-il de rejeter sur Tchiang Kai Chek la responsabilité de l'arrêt des entretiens? Dans tous les cas, deux faits sont à retenir:

a) Le point de départ de toute négociation est, pour les Japonais, la déclaration du Prince Konoye du 19 décembre 1938 affirmant le respect de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine;

b) Pour le Dr Wang et ses amis, un accord n'est possible que s'il ne constitue aucune menace à la souveraineté ni à l'indépendance de la Chine; mais il doit, pour être viable, contenir les bases de la coexistence et de la prospérité du Japon et de la Chine à la fois en établissant les fondements d'une paix permanente en Extrême-Orient.

Ne sera-t-il pas possible aux deux belligérants d'arriver à une entente en partant de telles bases? Quoi qu'il en soit, c'est déjà quelque chose que la détermination de ces points de départ, ...si du moins les deux parties sont d'accord sur la manière de les comprendre.

Pour en finir avec la publication du *TaKung Pao*, reproduisons ces déclarations du Dr Wang, en date du 26 janvier, à Tsingtao, aux journalistes chinois et étrangers ; elles constituent le dernier mot relatif à ce document.

Les prétendues « conditions de paix » ne représentent que l'opinion, émise à titre d'essai, par un seul Japonais à Changhaï, et non la position prise par le Gouvernement japonais. Personnellement, je n'ai signé aucun document avec le Gouvernement japonais. Comment aurais-je pu leur montrer un document signé par moi ? D'ailleurs, le Gouvernement japonais n'aurait jamais demandé à un homme qui ne possède aucun pouvoir, tant que le nouveau Gouvernement n'est pas créé, de signer un document officiel.

**La conférence de Tsingtao.** — Des déclarations du Dr Wang, il ressort nettement que, pour conclure la paix avec le Japon, une condition préalable s'impose : la constitution d'un Gouvernement central chinois habilité pour ce faire. C'est de la formation de ce Gouvernement que Wang Ching Wei s'est occupé quand il s'est, dans le milieu de janvier, rendu à Tsingtao afin d'y conférer avec Liang Chung Che et Wang Keh Min, les deux hommes d'Etat placés respectivement à la tête des Gouvernements pro-japonais de Nankin et de Pékin, et avec le Général Li Chow Hsin, commandant en chef de l'armée de la Mongolie intérieure.

Les travaux de la conférence ont duré quatre jours (22-25 janvier) et ont porté, après un long exposé introductif de Wang Ching Wei sur le mouvement en faveur de la paix et sur la doctrine politique de Sun Yat Sen, sur la détermination du nom et du drapeau à adopter par le nouveau Gouvernement central, et sur la désignation des membres de ce Gouvernement.

Le « Gouvernement de la République chinoise de Nankin » (ainsi s'appelle-t-il), dont le drapeau est le drapeau actuel de la Chine nationaliste (un soleil blanc sur champ bleu et fond rouge) est contrôlé par un conseil politique central permanent de 30 membres, dont 5 représentent le Gouvernement de Pékin, 5 le Gouvernement actuel de Nankin, 10 le Kouomintang réformé dit « orthodoxe » dont le Président est Wang Ching Wei, 8 différents autres partis indépendants et 2 la Mongolie intérieure. Ce Conseil nomme le Gouvernement responsable par devers lui, lequel est organisé sur le modèle du Gouvernement national chinois, selon le système des cinq « Yuans » ou assemblées. Le poste de chef de l'Etat a été laissé vacant.

**Vers la paix avec le Japon.** — Aussitôt après la clôture de la conférence, Wang Ching Wei, qui en fut la cheville ouvrière, a déclaré aux journalistes, qui l'interrogeaient sur les perspectives de la paix entre Chine et Japon, que la création du nouveau Gouvernement central de la Chine serait suivie de l'établissement de relations nouvelles entre les deux pays. « La nation chinoise aspire à la paix », a-t-il affirmé. Il a également affirmé que la présence des troupes

japonaises en Chine était dans l'intérêt de la paix, le Gouvernement de Tchoung-King étant seul responsable, par sa résistance au Japon, du maintien des troupes nippones dans la contrée.

#### Un message du Comte Ciano au Dr Wang.

— Le chef du parti Kouomintang « orthodoxe » avait été encouragé dans son entreprise, dès le 9 janvier, par un message dans lequel le Comte Ciano, le ministre italien des Affaires Etrangères, lui disait :

Si, guidé par vous, votre pays négocie la paix avec le Japon qui est notre allié, je suis fermement convaincu que l'Asie orientale connaîtra une ère nouvelle de prospérité et de progrès... L'Italie fasciste vous donnera sa coopération amicale dans vos efforts pour reconstruire la Chine.

Le Dr Wang Ching Wei, dans sa réponse à ce message, a déclaré, confirmant ce qu'il avait écrit au Maréchal Tchiang Kai Chek et faisant pressentir son rôle à la conférence de Tsingtao :

Je suis convaincu que la poursuite des hostilités entre le Japon et la Chine est désastreuse pour le peuple japonais et pour le peuple chinois.

Je fais de mon mieux pour placer les rapports sino-japonais sur une base entièrement nouvelle, aidé en cela par les personnalités chinoises et japonaises qui partagent mes vues, et pour faire disparaître toutes les causes qui ont tendu, dans le passé, les rapports entre ces deux pays. Je suis fermement résolu à persévérer dans la réalisation de ce dessein.

**La position du Gouvernement de Tchoung-King.** — C'est sans doute pour répondre par avance à l'effort de paix de Wang et de ses amis que le Maréchal Tchiang Kai Chek a publié une proclamation dans laquelle il rappelle à l'armée et au peuple chinois que la reconnaissance du Mandchoukouo constituerait une violation de l'intégrité chinoise reconnue par le traité des neuf puissances. Quant aux autres conditions posées par le Japon, elles équivalaient à l'établissement d'un protectorat nippon sur la Chine, qui subirait ainsi le même sort que la Corée.

Par ailleurs, le Maréchal Tchiang Kai Chek a déclaré à plusieurs visiteurs américains devoir poursuivre la lutte au moins jusqu'à la conclusion de la guerre européenne. Le règlement des affaires d'Extrême-Orient, selon lui, est en effet conditionné par l'issue du conflit entre les démocraties et les puissances totalitaires.

**Les opérations militaires.** — En même temps, les opérations militaires ont continué dans le Centre et dans le Sud de la Chine. Les troupes chinoises ont repris Kaocheng, dans le Houpeh ; par contre, dans le Tchékiang, les Japonais se sont emparés de Siaotchang. Ils ont, d'autre part, à plusieurs reprises (nous en parlons dans une autre partie de ce numéro) bombardé le chemin de fer du Yunnan, et ont dû, dans le Kouangsi, aux environs de Nanning, soutenir différents combats, tant contre des

guérillas que contre des troupes régulières. Pinyang, dont les Japonais se sont emparés le 2 février, aurait été reprise par les Chinois et Nanning même serait menacée par eux.

**L'accord entre le Dr Wang et le Japon.** — Ni les succès militaires des soldats de Tchiang Kai Chek, ni l'opposition du Gouvernement de Tchoung-King n'ont distrait Wang Ching Wei de son dessein. Au début de février, l'accord était fait entre lui et le Japon.

A quelles conditions, on ne saurait le dire exactement, car l'accord demeure secret. Toutefois on pourrait tenir pour certaines, semble-t-il, les clauses que voici : 1° maintien des troupes japonaises en Chine, la lutte contre le Maréchal Tchiang Kai Chek se poursuivant toujours ; 2° administration des zones des opérations militaires par des commissions militaires mixtes sino-nippones, tandis que le nouveau Gouvernement de Nankin étendrait son autorité sur « tout l'intérieur de la nouvelle Chine » ; 3° établissement graduel de relations avec les tierces puissances sur la base de l'égalité, ce qui donnerait une importance extrême à la question de l'exterritorialité ; 4° établissement de relations de bon voisinage avec l'U. R. S. S., en distinguant nettement le Gouvernement soviétique et le Komintern ; 5° élimination de tout conseiller politique étranger, mais accueil cordial de techniciens venant des pays amis.

On parle également, dans le domaine économique, de la création d'une nouvelle banque chinoise d'émission dont les billets, gagés sur les revenus des douanes, seraient seuls échangeables contre des devises étrangères. Une fois le nouveau Gouvernement central instauré à Nankin (vers le 15 mars, dit-on), les termes de l'accord conclu par le Dr Wang avec le Japon pourront sans doute être officiellement publiés.

## JAPON

**Attitude du Cabinet Yonai vis-à-vis de la Chine.** — Le 31 janvier, au lendemain de la reprise des travaux de la Diète, le Ministre des Affaires Étrangères, M. Arita, a prononcé un discours dans lequel, passant en revue les relations du Japon avec les autres pays du globe, il s'est, au sujet de la Chine, exprimé ainsi :

Notre politique s'efforce avant tout de stabiliser l'Asie orientale, où tous les efforts seront accomplis pour rétablir la paix selon la justice internationale. Le Gouvernement japonais fait tout ce qui est en son pouvoir pour régler l'affaire chinoise et ajuster les relations internationales sur la base de l'indépendance.

Notre politique consiste à joindre nos forces à celles de la nouvelle Chine qui sera délivrée de toute influence antinipponne et prokomintern, à s'unir avec la Chine dans le but commun d'établir un nouvel ordre en Asie orientale et de vivre avec elle en bons voisins, à organiser la défense commune contre le Komintern et à réaliser une complète coopération économique.

Le mouvement en faveur de la paix et du salut

national a l'adhésion du Gouvernement central chinois, qui, sous la direction de M. Wang Ching Wei, doit être établi prochainement. En ce qui concerne le nouvel ordre des choses dans l'Asie orientale, bien que d'aucuns prêtent au Japon l'intention d'éliminer les droits et les intérêts des tiers en Chine, le Gouvernement japonais, ainsi qu'il a été souvent répété, ne désire nullement cette élimination.

Le Japon voit sans anxiété le développement favorable réservé aux capitaux étrangers en Chine pour autant qu'ils auront une tâche purement économique. Tel est également le désir du Gouvernement central chinois qui sera bientôt établi.

Par la suite, le Président du Conseil, Amiral Yonai, a répondu aux interpellations et aux questions qui lui étaient posées en déclarant que son Gouvernement appuierait activement le nouveau Gouvernement central de Chine constitué par le Dr Wang et en promettant de publier en temps opportun les conditions de paix qui sont à la base de l'accord conclu avec le leader chinois. Il a dit devoir faire tout le possible pour aider le nouveau régime chinois au double point de vue financier et militaire ; il a annoncé la création d'une nouvelle monnaie sous le contrôle d'une nouvelle Banque centrale, cependant que les billets de la « Federated Reserve Bank » continueront d'avoir cours dans la Chine du Nord ; il a exprimé l'espoir que le Gouvernement de Tchoung-King se rallierait par la suite au Gouvernement que va constituer à Nankin le Dr Wang Ching Wei.

Ainsi ont été confirmées les informations publiées une quinzaine de jours plus tôt dans le *Nichi-Nichi* au sujet du Cabinet Yonai, qui aurait été constitué pour liquider l'affaire de Chine et, en même temps, pour traiter les relations internationales et les problèmes intérieurs dans l'esprit qu'a précisé la déclaration du Prince Konoye du 22 décembre 1938 et dans le sens adopté par le Ministère Abé en 1939. Comment s'étonner, dès lors, que les grands partis, et notamment le Minscito et le groupe « réformiste » du parti Seiyukai, les plus importants de la Chambre basse, se montrent nettement favorables au Ministère Yonai ?

**L'affaire de l'« Asama Maru ».** — Le 21 janvier, à 35 milles des côtes japonaises, c'est-à-dire en dehors de la zone des eaux territoriales, le paquebot *Asama Maru*, de la Nippon Yusen Kaisha, a été arraisonné par un navire de guerre britannique à la hauteur du promontoire de Nojima, au large de la préfecture de Chiba. A son bord se trouvaient 21 marins allemands qui ont été arrêtés par les Anglais, car (a dit le capitaine de l'*Asama Maru*) « tout comme les importations en Allemagne, les Allemands eux-mêmes sont de la contrebande ». Néanmoins le porte-parole du Ministère japonais des Affaires Étrangères a qualifié de « fort désagréable » cet acte de la marine britannique et le Gouvernement nippon, soucieux de ne pas « perdre la face », a affecté d'y voir un affront pour le Japon. Même le porte-parole du Minis-

tère de la Marine, bien qu'il se soit montré plus modéré que son collègue des Affaires Etrangères, l'a dit « calculé pour porter atteinte au prestige du Japon », étant donné surtout qu'il s'était produit « devant la porte d'entrée de l'empire japonais ». Toutefois il a ajouté que « ce serait folie de gâter par de tels actes les relations amicales entre la Grande-Bretagne et le Japon ».

De fait, et si indignée que l'opinion publique ait été — ou ait paru être — par l'arraisonnement de l'*Asama Maru*, des conversations entre Londres et Tokio se sont immédiatement engagées. La mise en disponibilité du commandant du paquebot — l'équipage avait menacé de quitter le bord si le capitaine Yoshiba Natabé n'était pas remplacé — a constitué une satisfaction pour la foule ; mais aucun des deux Gouvernements ne s'est comporté de manière à aggraver la situation, comme le voulaient quelques Japonais, désireux de représailles contre « la piraterie britannique aux portes de Tokio ». L'arraisonnement — en rade du port de Fou-Tcheou — du vapeur *Wing-Sang*, de l'Indochina Steam Navigation Co., par une canonnière japonaise (le 24 janvier) n'a pas engendré les suites que l'on avait pu craindre, et le Gouvernement britannique, agissant avec la « discrétion » souhaitée par Tokio, n'a pas arraisonné les navires japonais venus de Manzanillo et de Los Angeles, que l'on attendait à Yokohama les 24 et 29 janvier. Aussi le conflit ne s'est-il pas envenimé et un compromis n'a-t-il pas tardé à liquider le litige.

Voici quels sont les termes du compromis :

a) L'Angleterre donne satisfaction partielle au Japon en lui rendant 9 des 21 Allemands pris à bord de l'*Asama Maru*, les neuf d'entre eux qui peuvent être tenus pour impropres au service armé ;

b) Le Japon donne satisfaction partielle à l'Angleterre en promettant de ne pas transporter désormais, à bord des navires battant son pavillon, des ressortissants d'un pays belligérant appelés sous les drapeaux ou en position de l'être.

Par ailleurs, l'Angleterre, tenant compte du côté psychologique de l'affaire, a exprimé des regrets relatifs au fait que l'arraisonnement ait été opéré aussi près des côtes du Japon. Mais elle n'a fait aucune concession sur le point de droit, qu'elle tient pour capital en raison du précédent créé. Tels sont les faits qui se dégagent des déclarations faites, le 6 février, par lord Halifax à la Chambre des Lords et par M. Arita à la Diète japonaise.

**Relations économiques avec les Etats-Unis.** — En raison de l'expiration du traité de commerce et de navigation nippon-américain, à la date du 25 janvier 1940, le Gouvernement japonais a promulgué, le 24 janvier, une ordonnance impériale dont voici le texte :

Le tarif douanier « conventionnel » sera provisoirement

appliqué à partir du 26 janvier, aux marchandises importées au Japon en provenance du territoire des Etats-Unis. Les droits à l'importation seront donc perçus sur ces marchandises conformément aux dispositions du tarif « conventionnel », sauf dans les cas où les droits prévus par le tarif ordinaire seraient inférieurs à ceux du tarif « conventionnel ».

De son côté, le Gouvernement des Etats-Unis a pris des mesures pour appliquer aux importations du Japon en Amérique le même traitement qu'auparavant, en matière de tarif douanier.

C'est bien là le régime provisoire dont les conversations de M. Grew avec les membres du Cabinet de Tokio avaient préparé l'établissement (cf. notre numéro de janvier, p. 29-30).

**Les lacunes de la production industrielle du Japon.** — En quelques lignes très condensées, *the Economist* a montré, le 30 décembre dernier, dans quelle mesure le Japon a besoin, au point de vue économique, de l'assistance de l'étranger. Sans doute possède-t-il une réelle supériorité sur l'Occident : il dispose d'une force ouvrière considérable, disciplinée et sobre ; mais — malheureusement pour lui —, il ne trouve pas sur son territoire de quoi donner du travail à cette masse ouvrière, il manque des matières premières essentielles. Il ne possède pas, en effet, les principaux produits nécessaires à la grosse industrie moderne, et, par conséquent, à la guerre.

En dépit des grands progrès qu'a faits son commerce avec le bloc du yen de la Mandchourie et de la Chine du Nord (les trois septièmes des importations japonaises viennent maintenant de pays appartenant au bloc du yen), ces territoires ne peuvent fournir aucune matière première essentielle, telle que le pétrole, le fer et les machines. En 1937, 54,2 p. 100 du matériel de guerre essentiel du Japon venaient des Etats-Unis, et 17,5 p. 100 venaient de l'Empire britannique.

De là résultent naturellement des charges très lourdes que l'auteur de l'article résume en quelques traits frappants : 64 p. 100 du budget du Japon sont affectés aux dépenses militaires ; au cours des trois dernières années, le budget des dépenses a passé de 5 milliards à plus de 10 milliards de yen et, chaque année, une partie de plus en plus forte des dépenses a dû être couverte par des emprunts ; 3.033 millions de yen en 1937-1938 contre une somme estimée à 5.400 millions de yen pour l'année qui vient.

## DANS L'OcéAN PACIFIQUE

**Sentiments des Américains de l'Ouest vis-à-vis des Jaunes.** — *Les Foreign Affairs* de janvier 1940 contiennent un très intéressant exposé de M. Chester H. Rowell, rédacteur du *San Francisco Chronicle*, sur l'opinion dans les Etats de l'Ouest des Etats-Unis. On y trouve un certain nombre d'indications dont les lecteurs de *l'Asie française* aimeront à faire leur profit sur

la façon dont les Américains de Californie apprécient actuellement Chinois et Japonais.

D'abord tolérés, les Chinois sont finalement devenus populaires en Californie, si bien qu'à l'heure actuelle.

Malgré certaines discriminations raciales persistantes, la haute estime en laquelle sont tenus les Chinois de Californie est un élément très net de la sinophilie californienne dans la crise internationale actuelle. San Francisco a dépassé de loin New-York dans les contributions de ces dernières années au « bol de riz » et tout l'écart n'était pas dû à la libéralité de nos Chinois locaux, si grande ait-elle été... Nous aimons les Chinois qui sont ici, et ils nous aident à regarder d'un œil favorable le pays de leurs ancêtres.

En ce qui concerne les Japonais, la situation n'est pas tout à fait la même. Sans doute, une fois disparu le danger d'une massive immigration nipponne sur la côte américaine de Californie, les relations sont-elles devenues plus cordiales que naguère ; mais les Américains se sont vite rendus compte des différences de caractère existant entre Chinois et Nippons. M. Chester H. Rowell les indique très finement, et il convient de lui laisser la parole pour les exposer :

Quand ils arrivèrent, ils étaient d'abord de simples travailleurs à bon marché, mal accueillis comme compétiteurs par les ouvriers des villes, et bien accueillis à la campagne par les employeurs agricoles. Mais ils étaient moins dociles que les Chinois et plus ambitieux de s'élever au-dessus de la condition dans laquelle nous entendions les maintenir. Ils louèrent et ensuite achetèrent de la terre et devinrent ainsi les concurrents des fermiers, comme ils l'étaient auparavant des ouvriers urbains. Nous avons pu comparer leurs principes dans les affaires avec ceux des Chinois qui, comme les nôtres, sont basés sur l'inviolabilité des contrats. Quand le Chinois disait : « Je peux le faire », il le faisait. Quand le Japonais estimait qu'un contrat ne lui était plus profitable, il trouvait mauvais que nous prétendions l'y tenir engagé. Si, dans les campagnes, des pluies soudaines nécessitaient la rentrée immédiate des raisins en train de sécher, le prix du travail japonais montait instantanément à des niveaux abusifs. Quand des ouvriers blancs se comportent ainsi à présent, nous attribuons leur attitude à des « agitateurs communistes ». Quand c'étaient des Japonais, nous la mettions sur le compte d'une malhonnêteté raciale congénitale. C'est ainsi que nous avons eu les lois agraires sur les étrangers et de démagogiques projets de loi de défense...

Un autre grief des Californiens contre les Japonais tient à l'attitude des Nippons après la défaite des Russes au début du siècle, à la suite de la paix de Portsmouth. Quand la guerre a éclaté, tous les Californiens étaient du côté des Japonais, écrit M. Chester H. Rowell, « et nous avons crié *banzai* avec les Japonais locaux qui paraissent pour célébrer la chute de Moukden ». D'où vient le revirement d'opinion qui s'est produit par la suite ? A la jactance et à cet orgueil racial des Nippons, « dont (note très finement l'auteur) nous entendons réserver le monopole à notre race ». Tenons compte encore des imperfections du *Gentlemen's Agreement*, qui « n'a pas suffisamment limité l'immigration mâle et n'a

pas exclu les fiancées idéales, mères en puissance d'une population de race japonaise croissante ».

Telles sont les raisons principales pour lesquelles, sur la côte américaine du Pacifique, la population est, dans l'ensemble, mieux disposée pour les Chinois que pour les Japonais. Dans l'ensemble, disons-nous, car il peut exister des exceptions locales. Voici Seattle, par exemple : ce grand port a eu, jusqu'à une époque toute récente, un groupe pro-japonais beaucoup plus influent qu'aucun autre en Californie ou dans l'Oregon. Mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui, si bien que M. Rowell peut conclure que, dans l'Est des Etats-Unis,

On est partout de plus en plus disposé à renoncer à quelque commerce temporaire plutôt qu'à se trouver en face d'un Orient dominé par le Japon et qui serait réellement fermé aux entreprises américaines et européennes.

**A la base navale de Pearl-Harbour.** — L'archipel hawaïen est bien éloigné des parties les plus proches du continent asiatique, puisque quelque 1.000 lieues de mer le séparent des îles Mariannes, placées sous le mandat du Japon, et que l'on compte onze jours de navigation entre Honolulu et Yokohama. Néanmoins rien de ce qui en renforce la situation militaire ne saurait laisser indifférentes les puissances établies sur les rivages asiatiques du Grand Océan. Aussi convient-il de noter à cette place que le Gouvernement des Etats-Unis a récemment décidé de développer l'équipement de sa base navale de Pearl-Harbour et que, à la suite de cette décision, le bureau des chantiers et des docks a passé avec deux compagnies un contrat relatif à la construction de deux bassins de radoub. Les travaux (ils dureront trois ans) coûteront 6.250.000 dollars ; lorsqu'ils seront terminés, Pearl-Harbour possédera un bassin de radoub long de 305 mètres et capable de recevoir non seulement les plus grandes unités existantes de la flotte américaine, mais les navires de 35.000 et 45.000 tonnes en construction ou en projet. L'autre cale sèche, longue de 152 mètres seulement, servira pour les navires d'un tonnage moindre.

On sait encore trop peu de chose sur les projets de l'Amirauté américaine relatifs à plusieurs îles de l'archipel Palmyra pour en faire état ici. Mais on peut rappeler que, en ce qui concerne l'île de Guam, la seule des Mariannes qui soit terre américaine, le Congrès des Etats-Unis n'a pas encore tranché la question de sa mise en état de défense. Toutefois le département de la Marine aurait d'ores et déjà l'intention d'améliorer les facilités de son port et aussi sa base aéronavale.

## Asie Russe

ASIE CENTRALE

Un chemin de fer dans le Kazakstan. — Au milieu de décembre dernier, le Commissaire soviétique pour les chemins de fer a décidé la construction d'une voie ferrée de 348 kilomètres de longueur à travers les régions désertiques du Kazakstan. La voie ferrée, qui serait inaugurée durant l'automne de 1940, exigera la destruction à la dynamite d'un certain nombre de rochers et la construction d'un grand pont sur le fleuve Oural.

### BIBLIOGRAPHIE

Mes chasses en Chine, par H.-F. WALLACE, Paris, Payot, 1939, in-8 de 240 pages avec deux croquis et 12 illustrations hors texte.

Cette relation ne date pas d'hier, puisque son auteur s'est rendu en Chine, en expédition cynégétique, pendant l'été et l'automne de l'année 1911. Que de modifications survenues depuis lors, aux points de vue politique et économique, dans cette partie de l'Extrême-Orient ! Aussi ne faut-il guère aller chercher dans le livre — très agréable à lire d'ailleurs — de H. F. Wallace autre chose que des renseignements d'ordre zoologique. Sur le takin, sur le mouflon, le chevreuil et le wapiti du Kansou, sur les gazelles de Pjévalski et de Mongolie, sur d'autres mammifères du centre de la contrée encore, il contient d'intéressantes précisions, dues à un des compagnons de H. F. Wallace, le Dr J. A. C. Smith. Quelques belles gravures accompagnent les récits de notre auteur, soigneusement traduits par A. F. Voehelle, dont pourront, dès maintenant, tirer quelque parti les historiens de la Chine contemporaine.

### AVIS

## NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA LOTÉRIE NATIONALE

A dater de la 18<sup>e</sup> Tranche 1939 et pendant le cours de l'année 1940

A CHAQUE TRANCHE

1 Lot de 5.000.000 de Frs.	10 Lots de 100.000 Frs.
2 Lots de 1.000.000 de Frs.	20 Lots de 50.000 Frs.
4 Lots de 500.000 Frs.	100 Lots de 10.000 Frs.

et plus de 210.000 autres lots

1.000.000 SEULEMENT DE BILLETS

AU LIEU DE 1.500.000

donc, toujours 1 chance sur 5 de gagner et

**50 % DE CHANCES**

Supplémentaires de gagner **LES GROS LOTS**

Compagnie Française des Chemins de fer  
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris



Buvez du Thé français  
— en exigeant des —

**THÉS des "Plateaux Mois"**

(Indochine)

produits, préparés, transportés  
par des Français

**LES MEILLEURS THÉS**

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous,  
un seul thé, le meilleur, le thé produit  
sur les "Plateaux Mois", dans les  
Plantations de la C<sup>ie</sup> Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Mois",  
garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite  
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv.: 52-01)

## Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts de BEYROUTH

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

SOCIÉTÉ ANONYME DES

## Etablissements L. DELIGNON

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

## SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE & DES ALLUMETTES

Usines : BENTHUY (Nord-Annam) - HANOI (Tonkin)

Siège Administratif : 74, Rue Saint-Lazare - PARIS

La bonne graine qui fait pousser les petits...

...pour les enfants le Riz d'Indochine est l'aliment n° 1, le plus nourrissant, le plus sain, le plus léger.

**Le riz d'Indochine**

